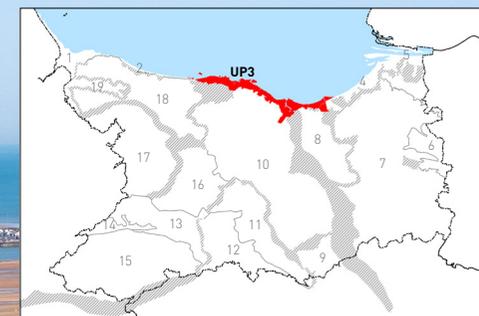


# LE LITTORAL BALNÉAIRE, SES BOURGADES, SES PLAGES ET SES MARAIS, DU BESSIN À LA DIVES



Vue aérienne sur la baie de l'Orne. Vue au drone, DREAL.



## UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

*Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».*

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

## SOURCES DES CARTES

### Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

### Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

### Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

### Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

### Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

### Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

## CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

## LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

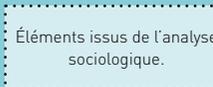
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

### • Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

### • Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



## LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

## TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

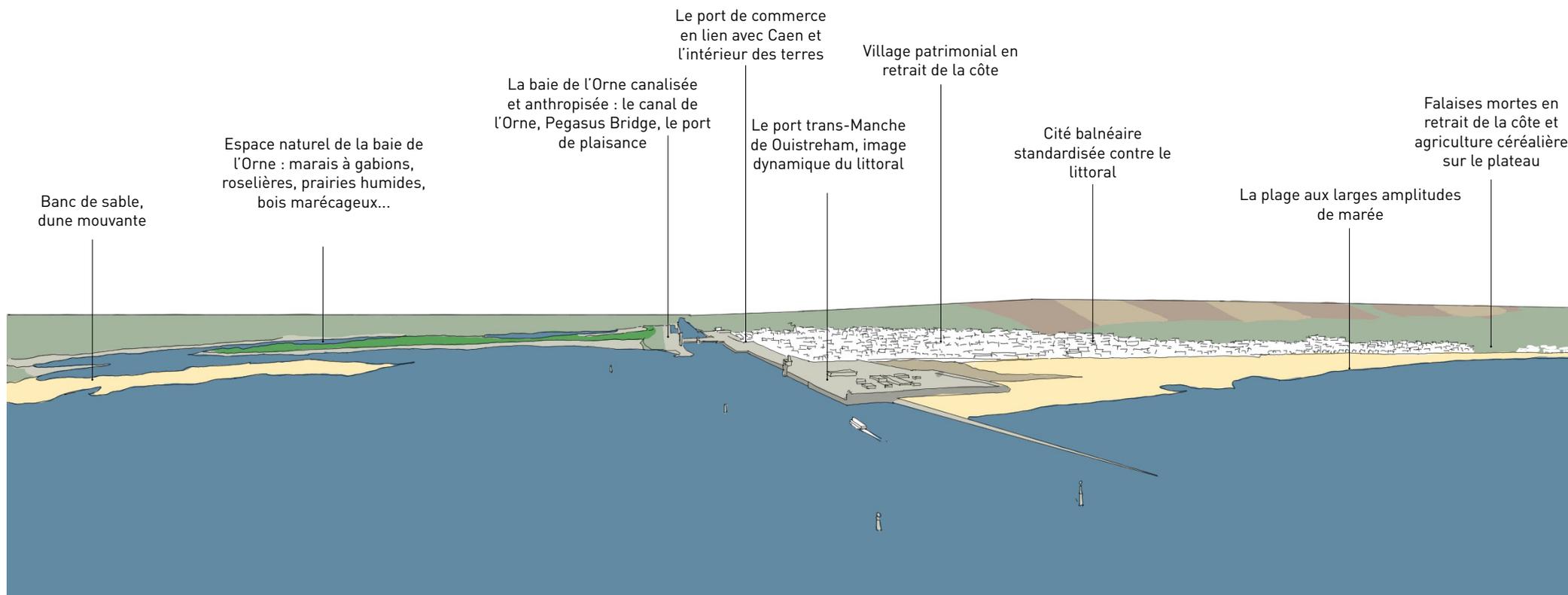
## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

# SOMMAIRE

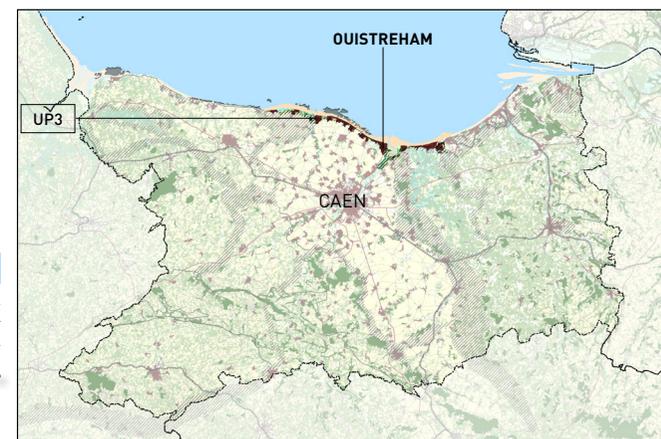
Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
<b>IDENTIFICATION DES PAYSAGES</b>	<b>5</b>
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
<b>COMPOSANTES PAYSAGÈRES</b>	<b>9</b>
La géologie	11
Le relief et l'hydrographie	12
L'agriculture et les boisements	13
L'urbanisation, les équipements et les sites protégés	10
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	11
Les représentations sociales paysagères	12
Les belvédères et itinéraires paysagers	18
<b>STRUCTURES PAYSAGÈRES</b>	<b>23</b>
Une côte balnéaire aux visages multiples	25
- L'estran aux larges amplitudes	26
- La côte urbanisée	28
- L'estuaire de l'Orne, site double face	30
- Les marais arrières littoraux	32
<b>ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS</b>	<b>34</b>
Grandes tendances des évolutions	36
Exemple d'un secteur représentatif	37
Paysages en évolution, paysages en débats	38
Évolutions et enjeux par structure paysagère	39
Les communes de l'unité paysagère	49

# À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère du littoral urbanisé du Bessin à la Dives est une unité en longueur, entrecoupée de trois embouchures de rivières : celles de la Seulles à l'ouest, de l'Orne au centre et de la Dives à l'est. La côte relativement plane et basse s'étire en longues plages de sable fin. Le littoral tire son nom de la douce couleur que prennent ses plages de sable blanc à marée basse. La Côte de Nacre accueille des stations touristiques et de l'habitat résidentiel lié au développement de l'agglomération caennaise. Entre Courseulles-sur-Mer et Houlgate, la juxtaposition de villes balnéaires forme une conurbation. Le front bâti s'étend le long de la plage et confère une impression de ville étendue, système répétitif à l'infini. Les marais, l'estuaire de la baie de l'Orne et les embouchures des rivières rompent cette régularité.

Des différences dans l'organisation urbaine sont notables entre l'ouest et l'est de la baie de l'Orne. Entre Asnelles et Ouistreham, l'urbanisation s'est développée sans unité de style. La mémoire du Débarquement des Alliés s'insère dans cette urbanisation balnéaire. Les plages de Gold beach, Juno beach et Sword beach, inscrites dans la démarche d'intégration au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont fortement marquées par le souvenir des troupes anglo-canadiennes. À l'est de la baie de l'Orne, l'urbanisation s'est conçue de manière rigoureuse. Ces villes, réputées dans toute la France, ont gardé leurs charmes et leurs prestiges de villes balnéaires d'antan.



Unité paysagère n°3 « Le littoral urbanisé de la Côte de Nacre ». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



**A**

## IDENTIFICATION DES PAYSAGES

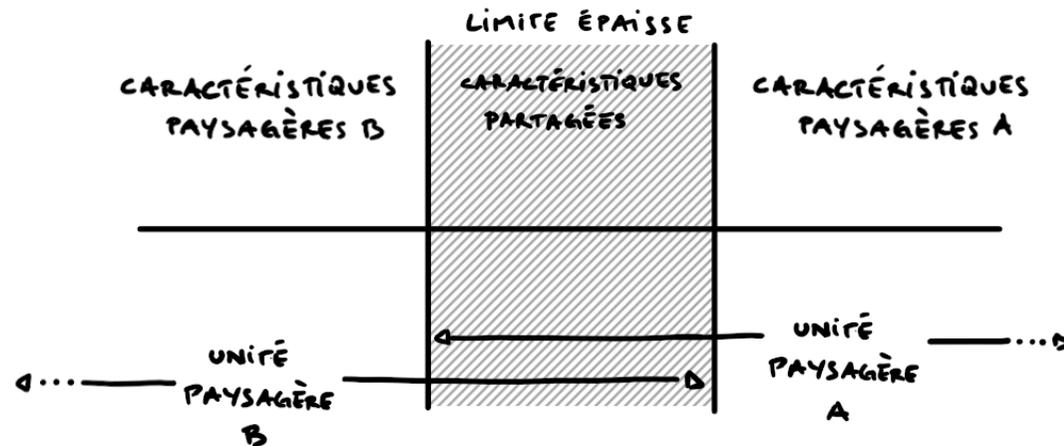
Graye-sur-Mer.

# ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
  - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
  - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

## MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **7 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A4, A5, A6, A7, A8, A9, A10).

Un total de **43 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

## INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

## DÉLIMITATION

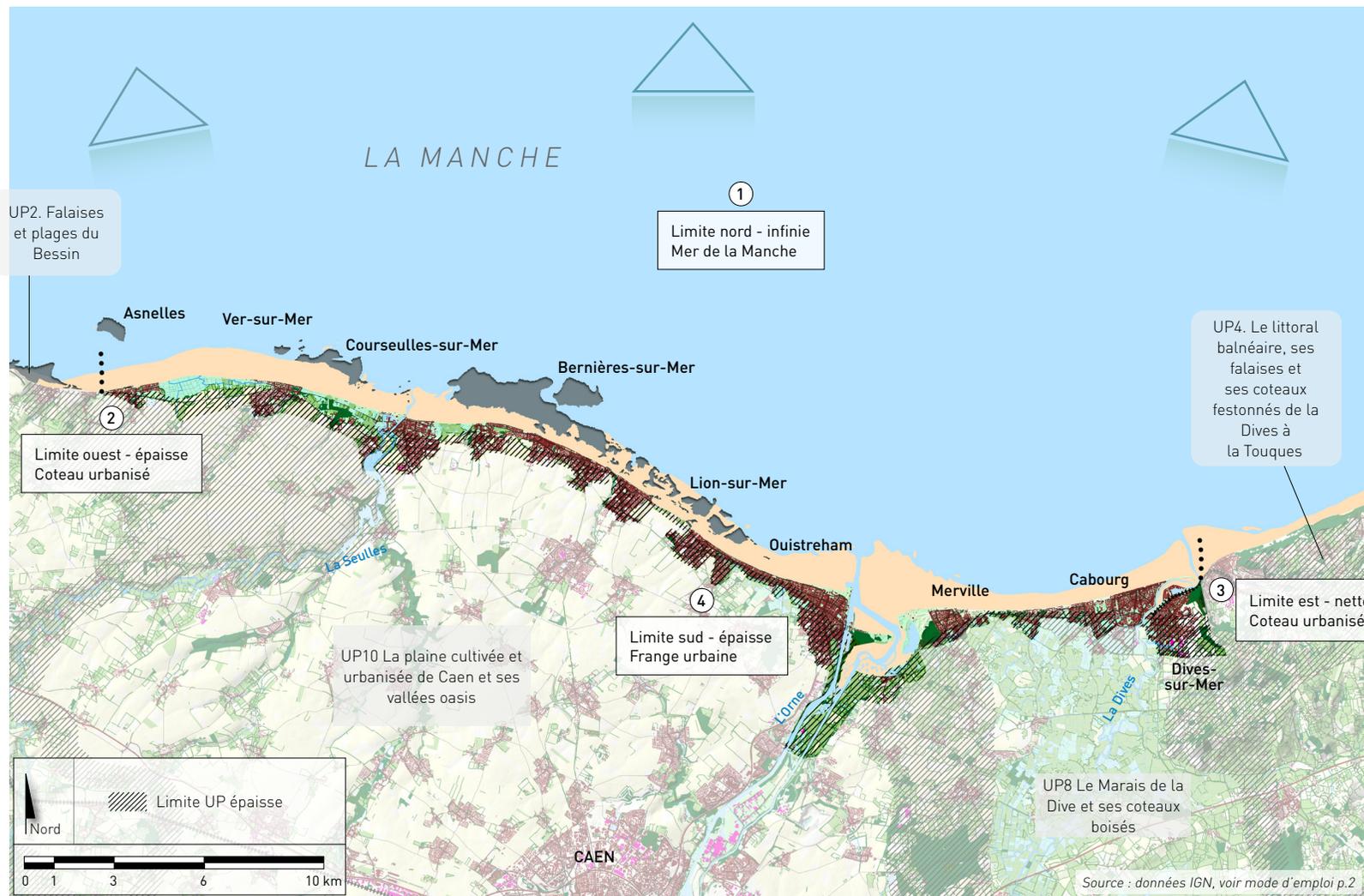
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.<sup>1</sup> Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



### LÉGENDE

Cours d'eau	Route départementale	La Manche
Boisement	Autoroute	Sable
Bocage	Voie ferrée	Rochers
Prairie		
Grande culture		
Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements		
Activités économiques, artisanales et industrielles		

### ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

La délimitation de l'unité de l'atlas de 2001 reste globalement la même, elle est simplement précisée et actualisée pour définir son nouveau périmètre. Par souci d'homogénéité entre les appellations des nouvelles unités, la dénomination « La Côte de Nacre, un littoral urbanisé » évolue pour s'intituler « Le littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais, du Bessin à la Dives. »

Cette partie du littoral du Calvados se distingue facilement par sa côte basse sableuse à grandes plages et son urbanisation continue, le long de la plage. Le chemin de fer, apparu à la fin du XIXe siècle, a placé cette côte à cinq heures de Paris. Cela a largement contribué au développement des stations balnéaires. Aujourd'hui, l'urbanisation est quasi-continue, les villas du début du XIXe siècle ont été rejointes par des pavillons en crépi beige sous ardoises qui se dupliquent sous l'influence de la pression urbaine de Caen. Ce phénomène est également visible autour des centres anciens de l'arrière-pays qui s'étendent sur les grandes parcelles cultivées. Les marais arrière-littoraux semblent à peine freiner l'urbanisation.

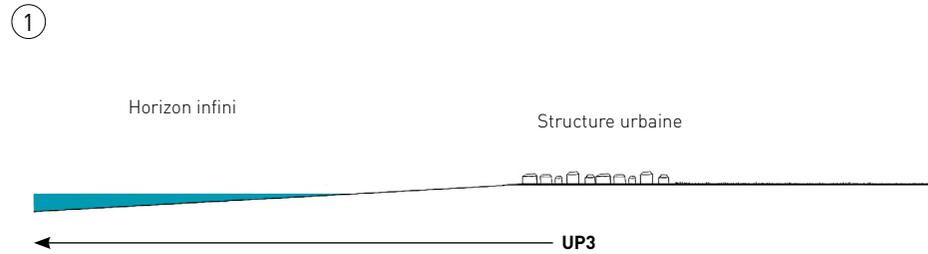
**L'INTITULÉ** de « Le littoral urbanisé de la Côte de Nacre » a amené plusieurs angles de discussions. Pour les uns, la Côte de Nacre correspond à un espace beaucoup plus réduit « entre l'estuaire de la Seulles et l'estuaire de l'Orne ». Dans ce cas, il serait peut-être plus pertinent de parler du « Littoral sableux et touristique de la Côte de Nacre non balnéaire » voire rural, entendu dans les propos. Pour les autres, c'est la « distinction de la Côte de Nacre plate et de la Côte Fleurie et ses falaise escarpées » qu'il faudrait retenir. Le troisième axe de discussion porte sur le caractère urbanisé de l'unité paysagère qui est mis en avant. Cela ne paraît pas très adapté pour un territoire comme celui de Seulles, Terre et Mer.

Au fil des échanges, plusieurs propositions d'un nouvel intitulé sont exprimées, sans qu'un consensus s'en dégage :

- Le littoral aux abords du Bessin et de la Côte de Nacre - Les plages du Débarquement
- Le cordon dunaire du Bessin et du littoral urbanisé de la Côte de Nacre
- Littoral sableux et touristique de la Côte de Nacre (réduite à son extension géographique minimale)
- Le littoral de la Côte de Nacre

Il a été finalement retenu d'intituler l'unité : « Le littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais du Bessin, à la Dives », dans un objectif de correspondance avec la pluralité des composantes du territoire.

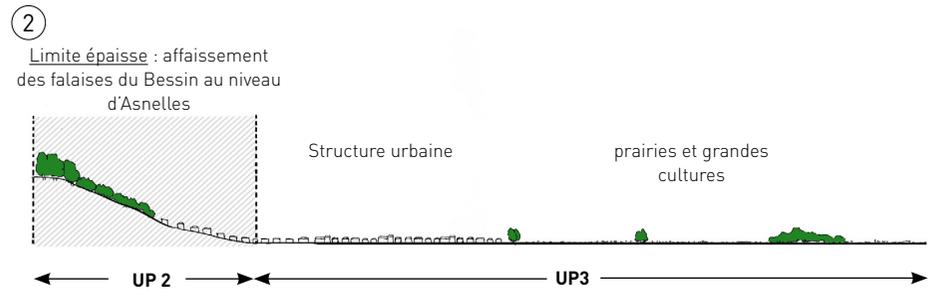
# LIMITES PAYSAGÈRES



Plage de sable fin à Asnelles

① Limites nord

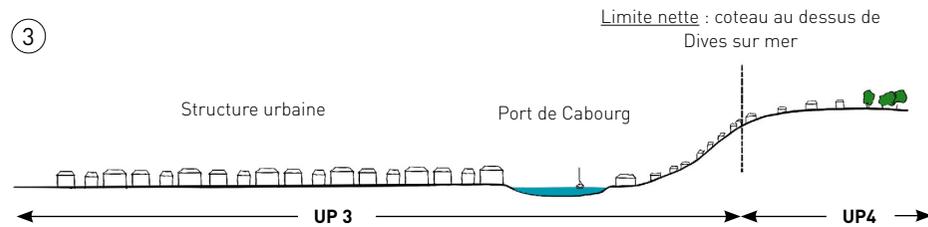
**Infinie** : La limite nord de l'unité est formée par l'horizon de la mer. On pourrait lui attribuer une grande épaisseur, entre le trait de côte de l'estran à marée basse et l'horizon, mais on peut aussi considérer qu'elle n'existe pas formellement, s'arrêtant là où l'imaginaire de chacun nous emmène, en pleine mer, en Angleterre voire plus loin. Quoiqu'il en soit, les paysages de cette unité intègrent entièrement la mer, ses pratiques et son histoire. Le plateau du Calvados, qui a donné son nom au département (platier rocheux qui se découvre à marée basse), participe à ce paysage maritime changeant en fonction des marées.



Les falaises apparaissent au dessus d'Asnelles et marquent une limite topographique @AM google maps

② Limite Ouest

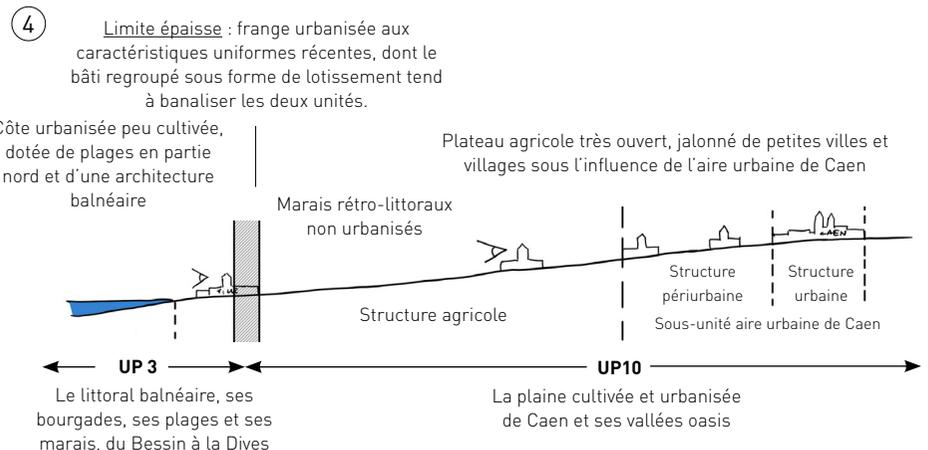
**Épaisse** : L'ouest de l'unité, où la limite est marquée par le relief des falaises du Bessin, débute progressivement à la Fontaine saint-Côme, par le coteau de l'unité du « bocage en damier du Bessin ».



Houlgate et la corniche de Gonnevill-sur-mer @GuillaumeFX google maps

③ Limite Est

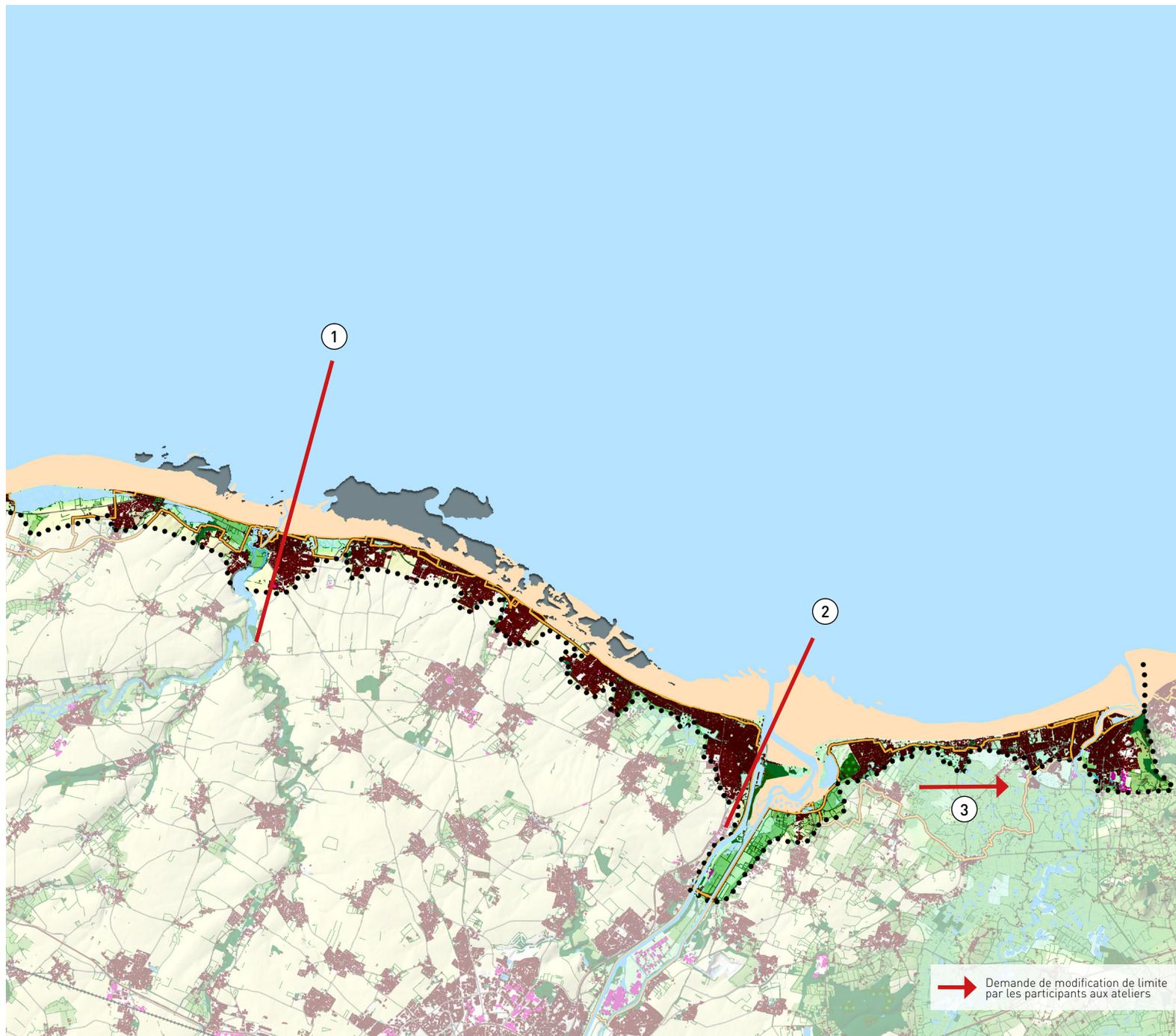
**Nette** : À l'est, la limite avec l'unité du « littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques » est nette, formée par le coteau de la cuesta située entre le plateau de Caen et le marais de la Dives. Elle se situe entre l'embouchure de la Dives et la ville de Houlgate, après laquelle s'élèvent les falaises argileuses des Vaches Noires.



Vue au sud sur le canal de l'Orne depuis le pont de Ranville. La particularité du canal réside dans le fait de traverser la campagne de Caen et de joindre la ville et la mer en même temps. Le canal régulier jouxte le cours de l'Orne aux méandres plus naturels.

④ Limite Sud

**Épaisse** : Au sud, la limite avec l'unité de la « plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses vallées oasis » est relativement épaisse. En effet, si la plaine de Caen et cette unité présentent des paysages différents, elles incluent toutes les deux la frange sud de l'urbanisation du littoral, marquant à la fois l'horizon nord de l'unité de Caen et la limite sud du littoral urbanisé. Il s'agit donc de cette frange urbaine, située à l'interface des paysages agricoles du plateau et des paysages urbains du cœur des villes côtières, qui constitue la limite partagée entre cette unité et celle du plateau de Caen.



### LES LIMITES

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de plusieurs discussions qui poursuivent les échanges engagés au sujet de l'intitulé et qui tendent à resserrer la définition de l'unité paysagère sur le « cœur » de la Côte de Nacre qui est consensuel.

Deux modifications ont été exprimées et repérées sur la carte mentale :

1. Reporter dans l'unité voisine (UP02) tout le secteur des marais arrières littoraux qui s'étend de Graye-sur-mer à Asnelles ;

> La demande a été infirmée. Le basculement paysager entre l'UP2 des Falaises et plages du Bessin, et l'UP3 du littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais du Bessin à la Dives, se produit au niveau du changement de relief et de typologie urbaine à Arranches. Les marais appartiennent à l'UP3.

2. Fixer la limite ouest de l'unité juste avant le canal de l'Orne avec la proposition de rattacher l'estuaire de l'Orne à l'unité paysagère de la plaine de Caen (UP10) ;

> La demande a été infirmée. L'estuaire de l'Orne fait partie de l'unité, car l'estran s'intègre dans l'Espace Naturel Sensible de l'Estuaire de l'Orne. Cette espace naturel s'étend jusqu'à Pegasus Bridge.

3. Etendre la limite est pour inclure l'estuaire naturel et préservé de la Dives, après le canal de l'Orne et à partir de la baie de Sallenelles.

> La demande a été validée. Une continuité entre l'urbanisme, la topographie et l'estran existe d'un côté et de l'autre de l'estuaire de l'Orne.



# B

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Pegasus Bridge - Ranville.

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

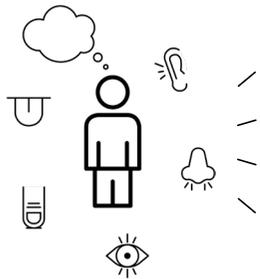
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

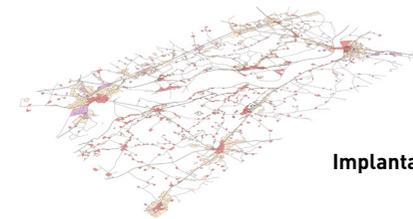
## Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



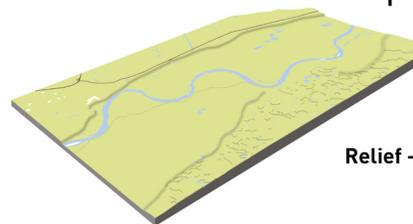
Implantation humaine

+



Végétation

+



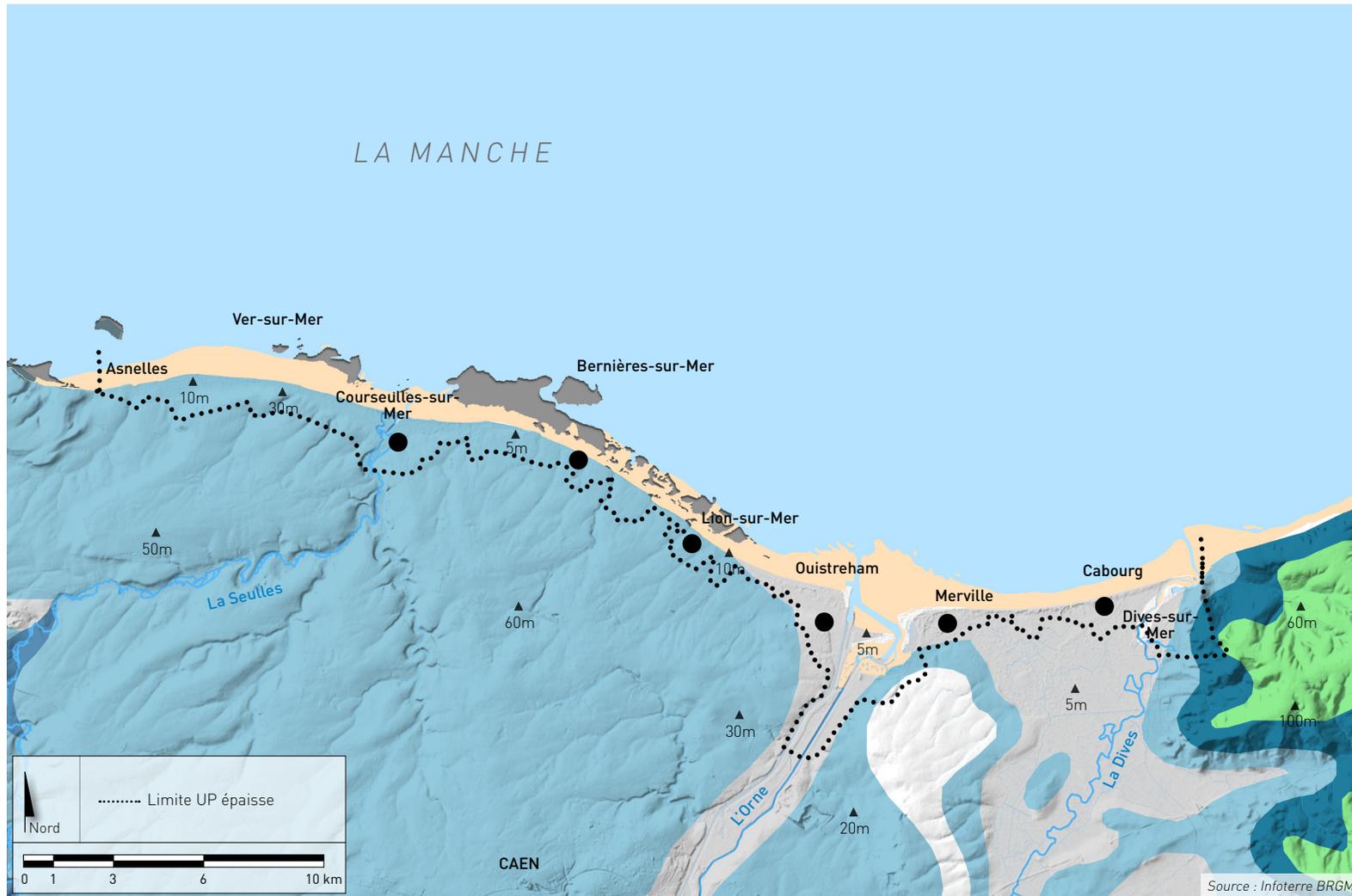
Relief - sol / Hydrographie

### MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **7 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A4, A5, A6, A7, A8, A9, A10).

Un total de **43 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

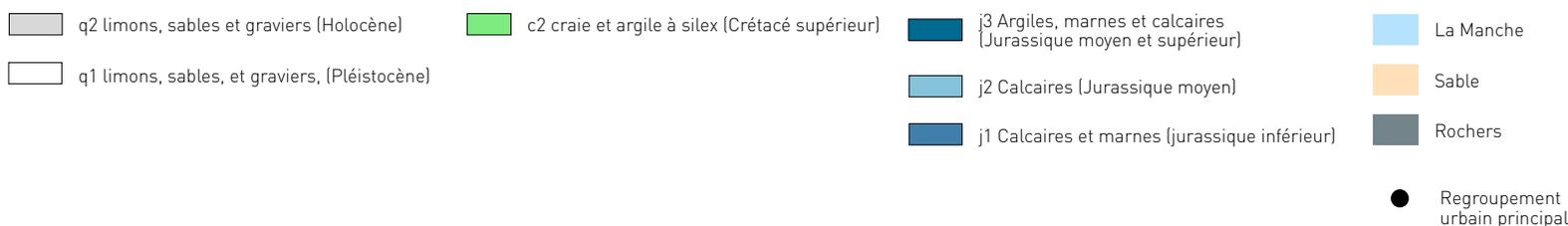


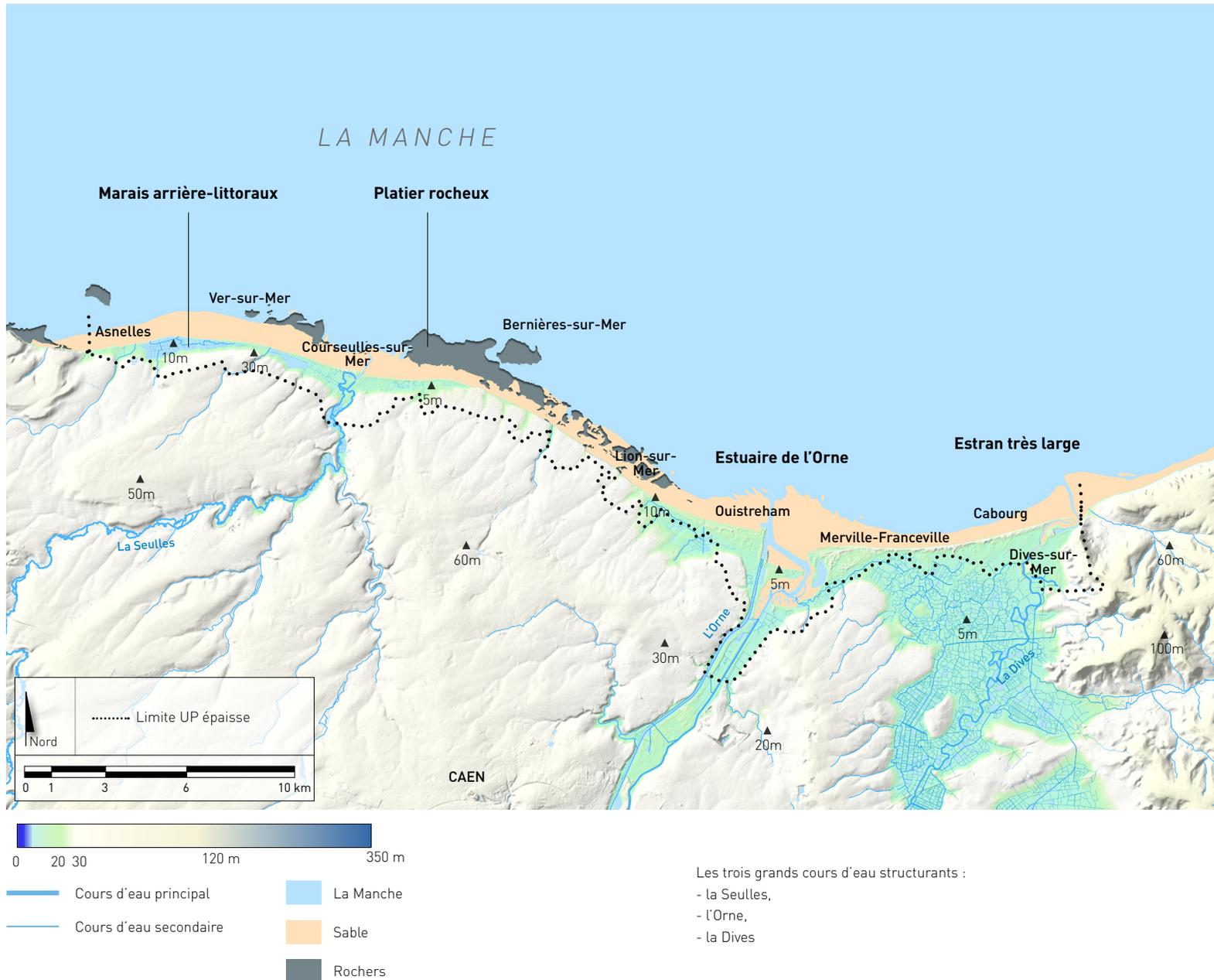
La géologie de l'unité est variée et composée de calcaire ou d'alluvions au niveau des estuaires de l'Orne et de la Dives.

La baie de l'Orne et les marais de la Dives, de Ouistreham à Cabourg creusent le sous-sol calcaire. Des sables argileux et des alluvions modernes apparaissent alors autour des fleuves côtiers et des points bas.

À l'est de Cabourg et au sud de Merville, les calcaires jurassiques et la craie surmontée d'argile à silex constituent les reliefs qui encadrent les estuaires.

Les bourgs anciens, les églises, les habitations traditionnelles, les châteaux sont construits en pierres calcaires, mais elles sont rendues moins visibles par le style architectural néo-normand. Plus récemment, les extensions pavillonnaires, construites en calcaire souvent mélangé à d'autres matériaux dans ce type de construction, font abstraction des matériaux locaux.





### La plage, un dénominateur commun

La Côte de Nacre est réputée pour son estran aux larges horizons. La plage est large, sableuse et rocheuse sur la partie ouest. La particularité lisse et très claire de la plage donne une apparence lumineuse et un jeu de reflet avec le ciel.

### Un front de mer régulier

Le front de mer, souvent accompagné d'une ligne bâtie s'étend sur un schéma régulier d'est en ouest. La baie de l'Orne, évasée, rompt cette monotonie. La Seulles à l'ouest et la Dives à l'est sont peu visibles depuis la côte, leurs estuaires étant limités par une digue artificielle. La ligne de bord de mer alterne entre digues bétonnées et dunes artificialisées.

### Un arrière-plan varié

Sur la partie est de la côte, la plaine de Caen surplombe le territoire. D'Asnelles à Courseulles-sur-mer, le plateau s'affaisse brusquement formant une falaise morte. Des dépressions de terrains au pied des falaises mortes de Ver-sur-Mer et de Graye-sur-Mer ont permis l'installation naturelle des marais. De Courseulles-sur-mer à Ouistreham, le plateau descend doucement vers la côte jusqu'au niveau de la mer, exceptée la petite partie des « confessionnaux », des falaises hautes d'une dizaine de mètres.

De Merville à Cabourg, les marais de la Dives jouxtent la côte au sud. L'urbanisation s'est installée sur une bande dunaire remblayée artificiellement.

Visible au loin depuis la plage, l'escarpement augeron domine « le littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais du Bessin à la Dives ». Les hauteurs de Dives-sur-Mer forment une rupture géographique nette.



### Des marais et prairies pâturées

À l'arrière des villes et villages et dans quelques rares coupures d'urbanisation, les marais arrière-littoraux structurés par des canaux forment des paysages de grande qualité, caractéristiques du littoral calvadosien. Ces paysages sont composés d'une mosaïque de prairies naturelles et de prairies pâturées.

Les marais de Ver-Meuvoines sont des paysages protégés pour leurs intérêts environnemental, paysager et historique. Ils font partie des plages du Débarquement.

### Agriculture marine

La spécificité des plages rocheuses et la topographie douce de Ver-sur-Mer et Asnelles, permettent l'implantation de conchyliculture et d'ostréiculture.

### Quelques rares boisements

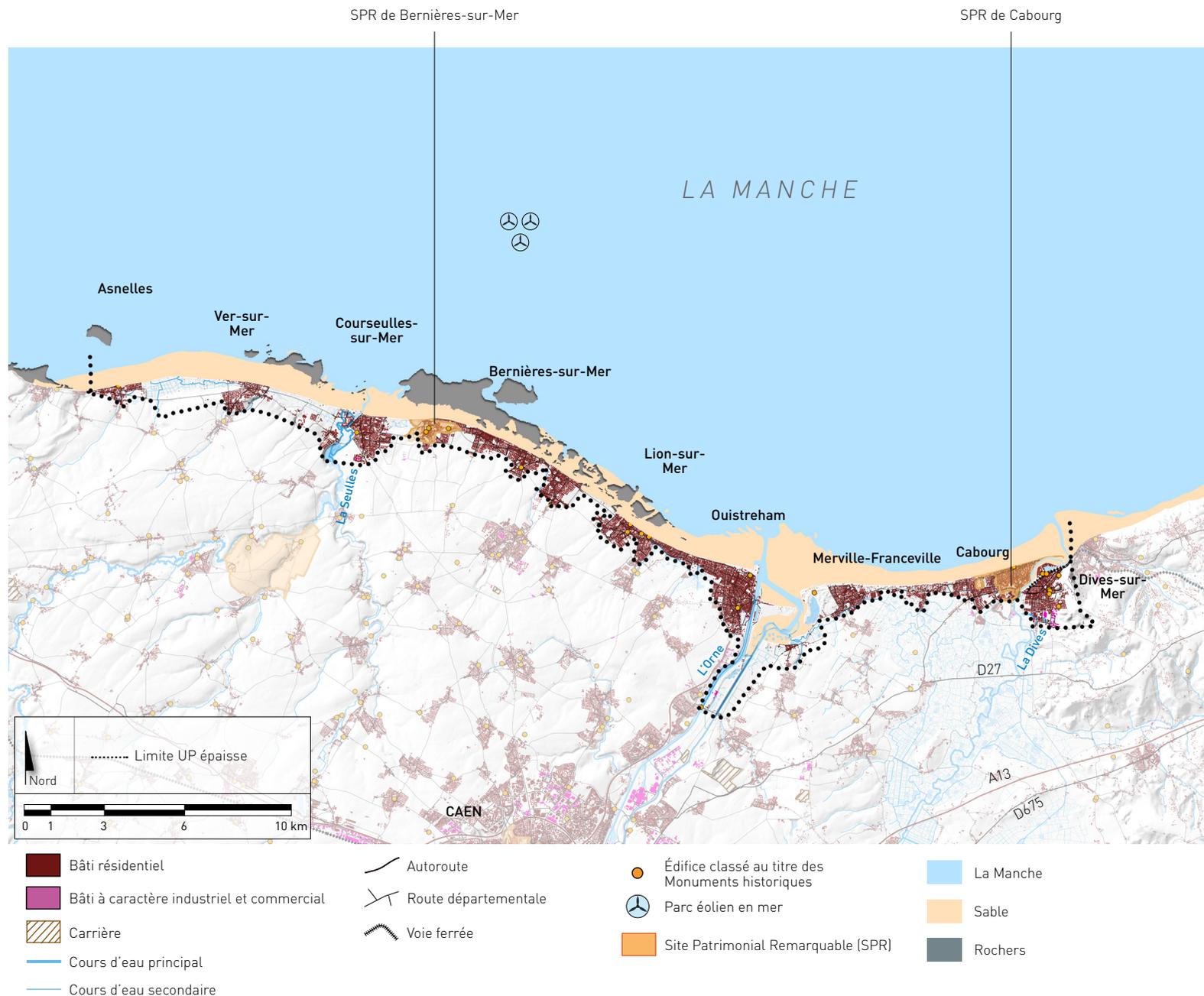
Les boisements s'insèrent dans les espaces contigus sur les dunes, larges espaces protégés (dunes de Merville, Pointe du siège).

Dans les marais, des bosquets de Saules et d'Aulnaies contrastent avec les parties planes.

Sur les coteaux des falaises mortes, par endroits, des lignes d'arbres marquent perpendiculairement la pente, seuls espaces où ils peuvent s'implanter.

### Séquences de parcelles céréalières

La dense urbanisation du littoral ne laisse que très peu de place aux grandes parcelles céréalières ouvertes de la plaine de Caen traditionnellement installées sur le plateau. Quelques cultures débordant de la vallée de la Meuvaine s'insèrent entre la falaise morte et les marais arrière-littoraux. On trouve également de rares percées agricoles jusqu'à la mer lorsque la topographie le permet.



### Un héritage urbain remarquable

Historiquement, les centres-bourgs se sont implantés au-dessus des marais et loin de la plage, proches des cultures en hauteurs.

À proximité de ces bourgs en direction des grandes cultures, quelques ensembles ruraux de qualités sont préservés, en retrait. Les clochers ont comme particularité d'être haut, utilisés comme repères à la fois depuis la plaine et depuis la mer à l'image de l'église de Bernières.

Sur la côte, certaines villes ont été conçues de manière unique comme le plan radio-concentrique de Cabourg. De cet urbanisme, restent le tracé et des bâtiments de grande qualité architecturale protégés par un Site Patrimonial Remarquable. Le long de la plage des maisons individuelles ont été préservées et constituent, avec le petit patrimoine de la côte, un ensemble architectural réputé.

### Une urbanisation moderne non maîtrisée

Avec l'influence de Caen et l'attractivité balnéaire, une urbanisation très hétérogène a colonisé les cités de la côte. Des pavillons alignés selon un plan dicté par la voiture s'étalent à perte de vue.

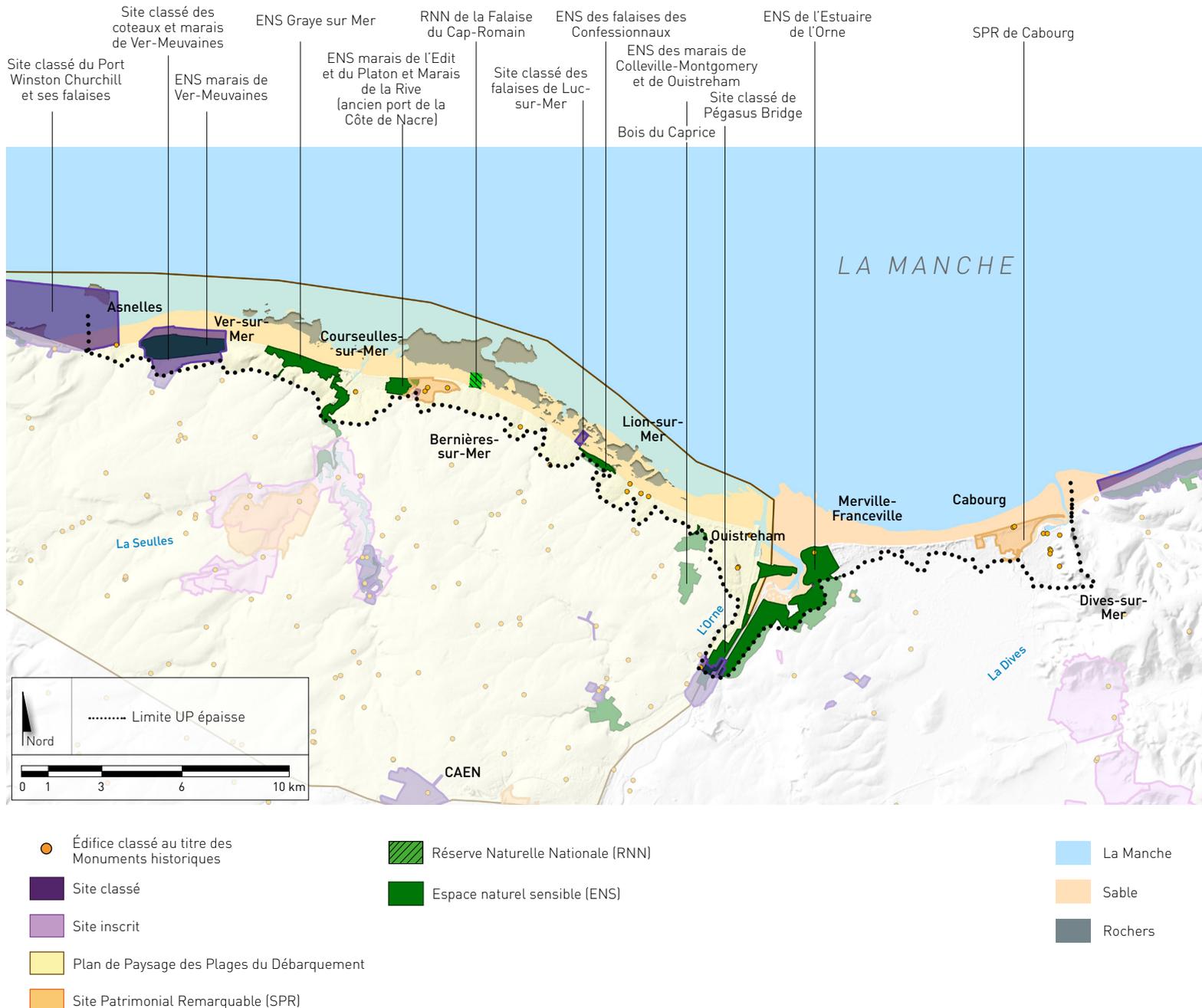
À cette implantation de maisons individuelles s'ajoutent des parcelles de campings et de bungalows parfois totalement isolées du reste des villes.

Quelques zones artisanales s'implantent en bordure de villes et accentuent le manque d'unités des périphéries.

Enfin, les constructions liées au port de Ouistreham marquent significativement le paysage.

### Mémoire de la guerre

Dans le paysage architectural, quelques vestiges de la Seconde Guerre mondiale ont été préservés, tel que le pont de Pegasus bridge, véritable monument du souvenir. Des mémoriaux, musées et stèles jalonnent la côte également.



### Site classé de Pégasus-Bridge

« En juillet 2001, Pégasus Bridge intègre l'Opération Grand Site « Normandie 44 » avec 10 autres sites majeurs de la bataille de Normandie. Malgré le temps, ces espaces historiques ont conservé leurs caractéristiques originelles qui permettent leur mise en valeur en respectant les paysages témoins de la Bataille de Normandie. Le site de Pégasus Bridge est classé dans le patrimoine national en août 2010.»

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14130f.pdf>

### Réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain

« La falaise du Cap Romain est haute de 6 à 7 mètres au maximum, elle s'étend sur environ 500 m de longueur à la limite des deux plages de Bernières-sur-mer et de Saint-Aubin-sur-mer. L'érosion naturelle a mis en évidence dans les calcaires de la partie moyenne de cette falaise, et localement sur l'estran rocheux, des récifs d'éponges fossiles d'âge jurassique, remarquablement bien conservés avec leur faune d'accompagnement.»

<https://www.reserves-naturelles.org/falaise-du-cap-romain>

### Espace Naturel Sensible de l'Estuaire de l'Orne

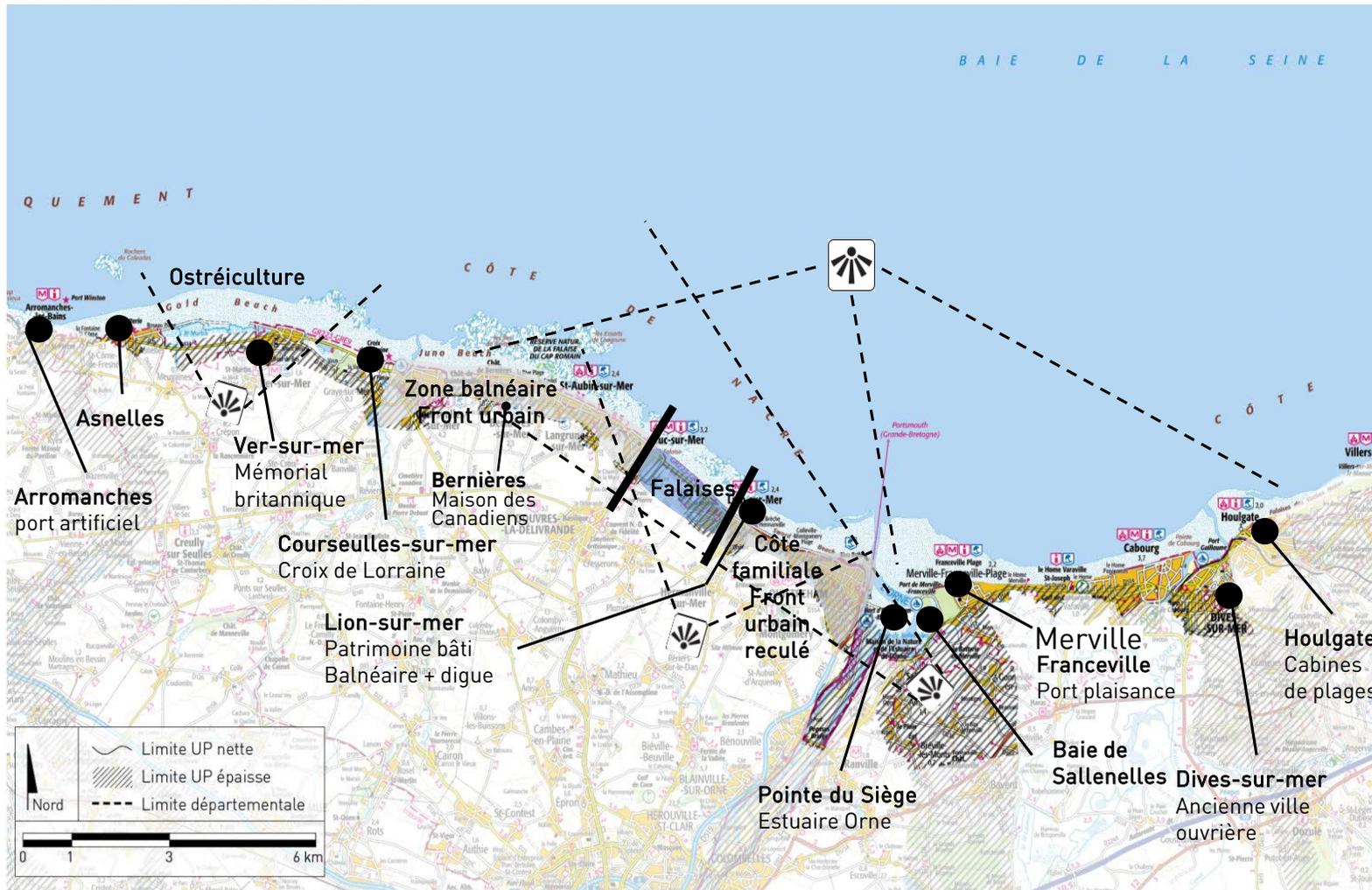
« L'union incessante de la mer et de la terre crée un paysage en constante métamorphose dégageant 6 unités paysagères : la pointe du Siège, une large flèche sableuse fossile de 1200m de long ; le Gros Banc, un ancien polder et réserve ornithologique, les dunes de Merville-Franceville, un des ensembles dunaires les plus conséquent de Normandie ; les prairies du Costil, pâturées ; les Terrains François, espace poldérisé de prairies humides, roselières, pelouses humides.»

[https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/147/28-estuaire-de-l-orne-14\\_calvados.htm](https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/147/28-estuaire-de-l-orne-14_calvados.htm)

### Plan de Paysage des Plages du Débarquement

La partie ouest de l'unité est comprise dans le plan de paysage des plages du Débarquement. Ce plan de paysage a été engagé en lien avec l'élaboration d'un dossier d'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Humanité. Il a élaboré un programme d'actions concernant la protection des paysages et du patrimoine historique et bâti, la découverte des sites et de leur histoire, l'accueil et l'aménagement en respectant l'esprit des lieux et l'accompagnement des initiatives locales dans leur développement.

### RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



### Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise par :

1 **Le cœur de la Côte de Nacre** qui se caractérise par l'alternance entre une zone de falaises encadrée de part et d'autre, par deux zones urbanisées, l'une à l'ouest qualifiée de côte balnéaire, entre Courseulles-sur-mer et Luc-sur-mer, l'autre, à l'est, de côte familiale, de Luc-sur-mer à la Pointe du Siège. Cet ensemble est l'objet de plusieurs points de vue paysagers remarquables situés sur terre (à Perrier-sur-le-Dan situé à l'arrière d'Hermanville-sur-mer et à Sallenelles) et en mer.

2 **Une dizaine de lieux remarquables** sont cités par les participants, soit d'ouest en est : Arromanches pour son port artificiel, Asnelle pour ses plages, Vers-sur-mer pour le mémorial britannique, Graye-sur-Mer/Courseulles-sur-Mer pour le site de la Croix de Lorraine, Lion-sur-Mer pour son patrimoine bâti balnéaire et sa digue, la Pointe du Siège emblématique de l'estuaire de l'Orne, Sallenelles pour sa vue sur la baie de l'Orne, Merville-Franceville connu pour son port de plaisance, Dives-sur-mer qui est une ancienne ville ouvrière, Houlgate pour ses cabines de plage.

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants des trois ateliers exploratoires s'est porté sur la photo n°2 qui mettrait en avant un certain mode de vie.

**Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement**

**Axe structurant le paysage**

- Lieux
- ☼ Points de vue
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- ..... Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)



Observatoire Photographique des Paysages. D Quesney.



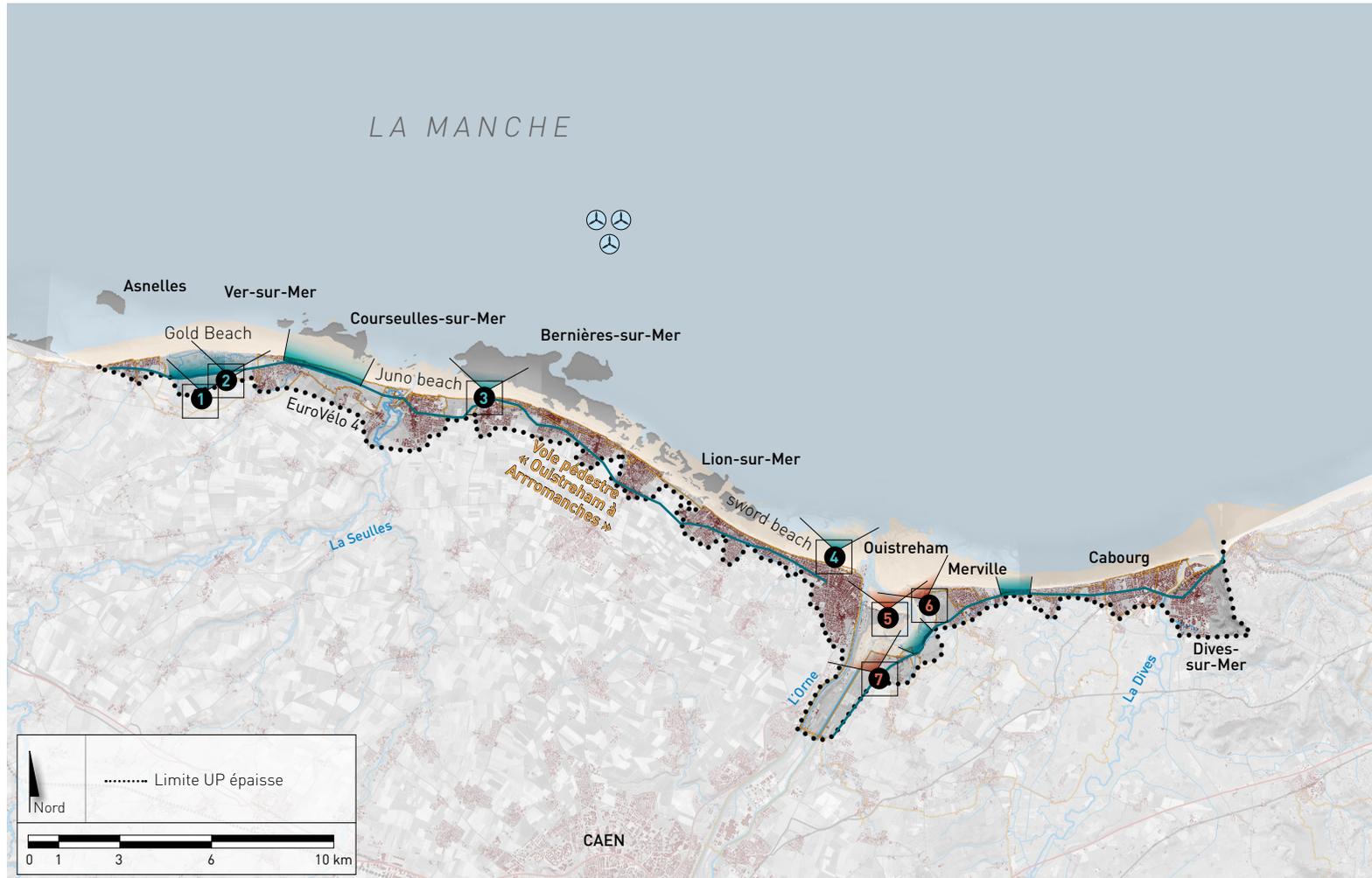
Observatoire Photographique des Paysages. D Quesney.



Ouistreham. Géo Lefèvre.

# LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

- ① Mémorial britannique de Normandie (SC des coteaux et marais de Ver-Meuvinnes)
- ② Les marais de Ver-Meuvinnes depuis la D514 (SC des coteaux et marais de Ver-Meuvinnes)
- ③ Le parc éolien marin
- ④ L'estuaire de l'Orne depuis la Riva Bella à Ouistreham
- ⑤ L'observatoire de la Pointe du Siège, Ouistreham
- ⑥ Le banc de Merville
- ⑦ L'Orne depuis la D514 (Michelin, 2024)



### Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

### Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)
- Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

### Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

### Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

# PANORAMA DEPUIS LES MARAIS DE VER-MEUVAINES

La route départementale RD 514 offre des points de vue privilégiés sur ces marais. Le Mémorial Britannique met en valeur ces marais depuis le belvédère aménagé. Les marais font partie d'un secteur mis à l'écart de l'urbanisation. C'est un secteur naturel préservé par le site classé des coteaux et marais de Ver-Meuvaïnes et par l'Espace Naturel Sensible des marais de Ver-Meuvaïnes. Il offre un vaste panorama vers la Manche où se sont déroulés les combats lors de la 2e guerre mondiale (Gold Beach).

## 1 Panorama depuis le Mémorial britannique de Normandie



Des terrasses aménagées en contre bas du Mémorial britannique permettent de contempler les marais d'Asnelles et les plages du Débarquement jusqu'au port artificiel W.Churchill à l'ouest. Des éléments de mobilier ont été installés et mettent en scène les paysages (Gold Beach).



## 2 Vue sur les marais de Ver-Meuvaïnes depuis la D514



La route départementale parallèle à la côte domine légèrement les marais d'Asnelles et la plage. Cette route permet d'embrasser d'un coup d'œil les prairies, les milieux inondés, le cordon dunaire et l'estran au loin. La gestion du marais allie rigueur et végétation plus libre.



# PANORAMA DEPUIS L'ESTRAN

Le territoire est réputé pour ses larges plages de sable fin. Certains secteurs de plages sont aménagés pour la ville avec des digues surélevées et d'autres sont laissés plus libres avec un cordon dunaire simple. La vue sur l'estran reste dans la plupart des cas étendue et lointaine.

## 3 Panorama sur le parc éolien marin depuis Courseulles-sur-Mer (photomontage)



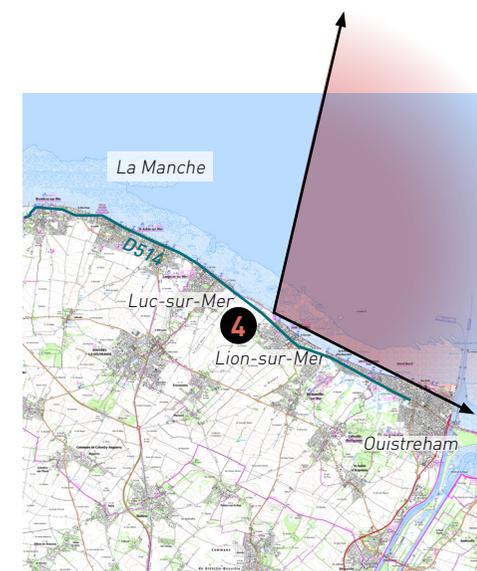
Vue projetée de l'installation d'éoliennes dans la Manche. Une ligne d'horizon marquée par les éoliennes en mer.  
© Éoliennes offshore du Calvados SETUP Environnement.



## 4 Panorama sur l'estuaire de l'Orne et de la Seine depuis Luc-sur-Mer



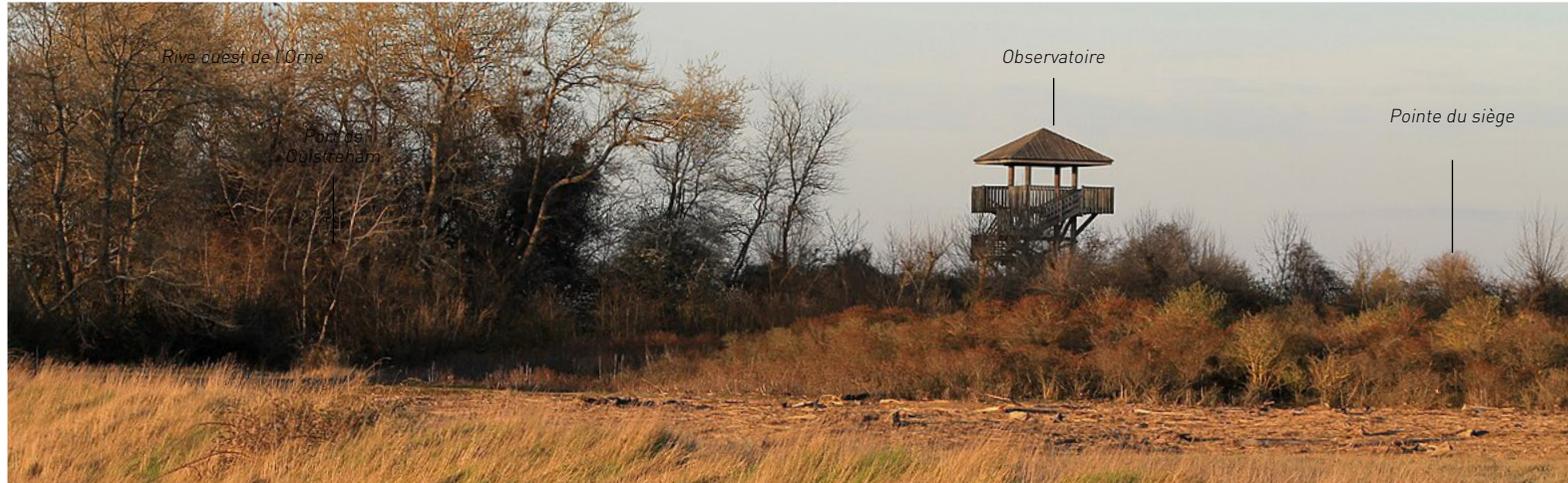
La digue bétonnée sur le rivage de Luc-sur-Mer permet de se protéger des tempêtes, mais aussi d'observer la côte jusqu'à Ouistreham et bien plus.



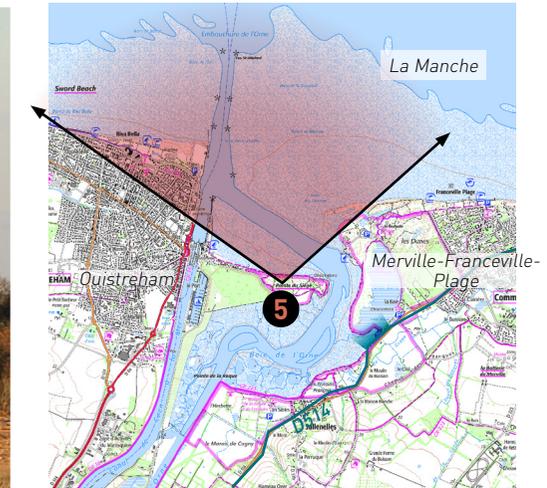
# PANORAMA DEPUIS LA BAIE DE L'ORNE

La baie de l'Orne (Espace Naturel Sensible de l'Estuaire) est un large espace protégé offrant deux visages complémentaires: artificialisé d'un côté et naturel de l'autre. La diversité des éléments paysagers que l'on trouve dans cette baie est observable depuis les chemins de randonnée et quelques belvédères aménagés. Des espaces nautiques, le GR 223 ou encore l'observatoire de la Pointe du Siège sont autant d'aménagements qui permettent d'observer la baie.

## 5 Vue de l'observatoire de la pointe du Siège, Ouistreham



La tour d'observation, située à l'extrémité de la pointe du Siège, domine en hauteur toute la baie, artificialisée à l'ouest et naturelle au sud, au nord et à l'est.  
© Licences Creative Commons



## 6 Vue depuis le banc de Merville dans l'ENS de l'estuaire de l'Orne



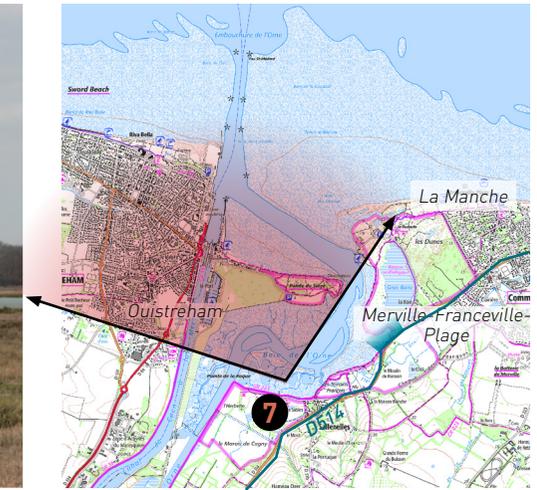
Le GR 223 traverse Caen jusqu'à Franceville-plage en passant par la pointe de la Roque et les terrains François. Le chemin fait le tour de la réserve ornithologique du Gros Banc Merville et bénéficie d'un large panorama ouvert sur le centre et la rive est de la Baie.



## 7 Vue sur l'Orne depuis Salenelles dans l'ENS de l'estuaire de l'Orne



Le GR223 offre au randonneur de larges vues au nord, au-delà des Terrains-Francois. Ce point de vue permet d'observer la rive ouest de l'Orne et la pointe du Siège. Dans le cadre du projet ADAPTO, les aménagements récents laissent à nouveau l'eau des marées divaguer et s'insérer dans les terres.





C

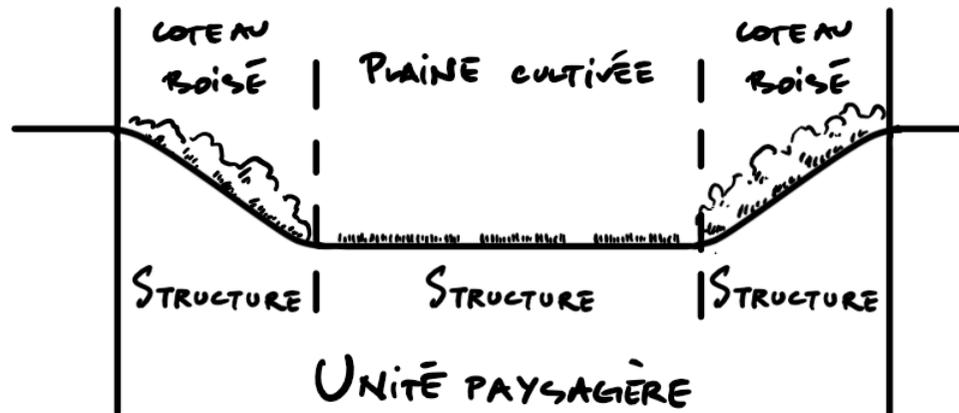
## STRUCTURES PAYSAGÈRES

## L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

## • Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

L'unité paysagère du « littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais, du Bessin à la Dives » présente quatre structures paysagères.

L'unité est constituée d'une côte urbanisée quasiment continue de Courseulles-sur-Mer à Ouistreham et de Franceville plage à Houlgate, composée de bâtiments remarquables anciens et d'extensions pavillonnaires adaptées à l'automobile. Le système de cité balnéaire se retrouve sur toute la côte.

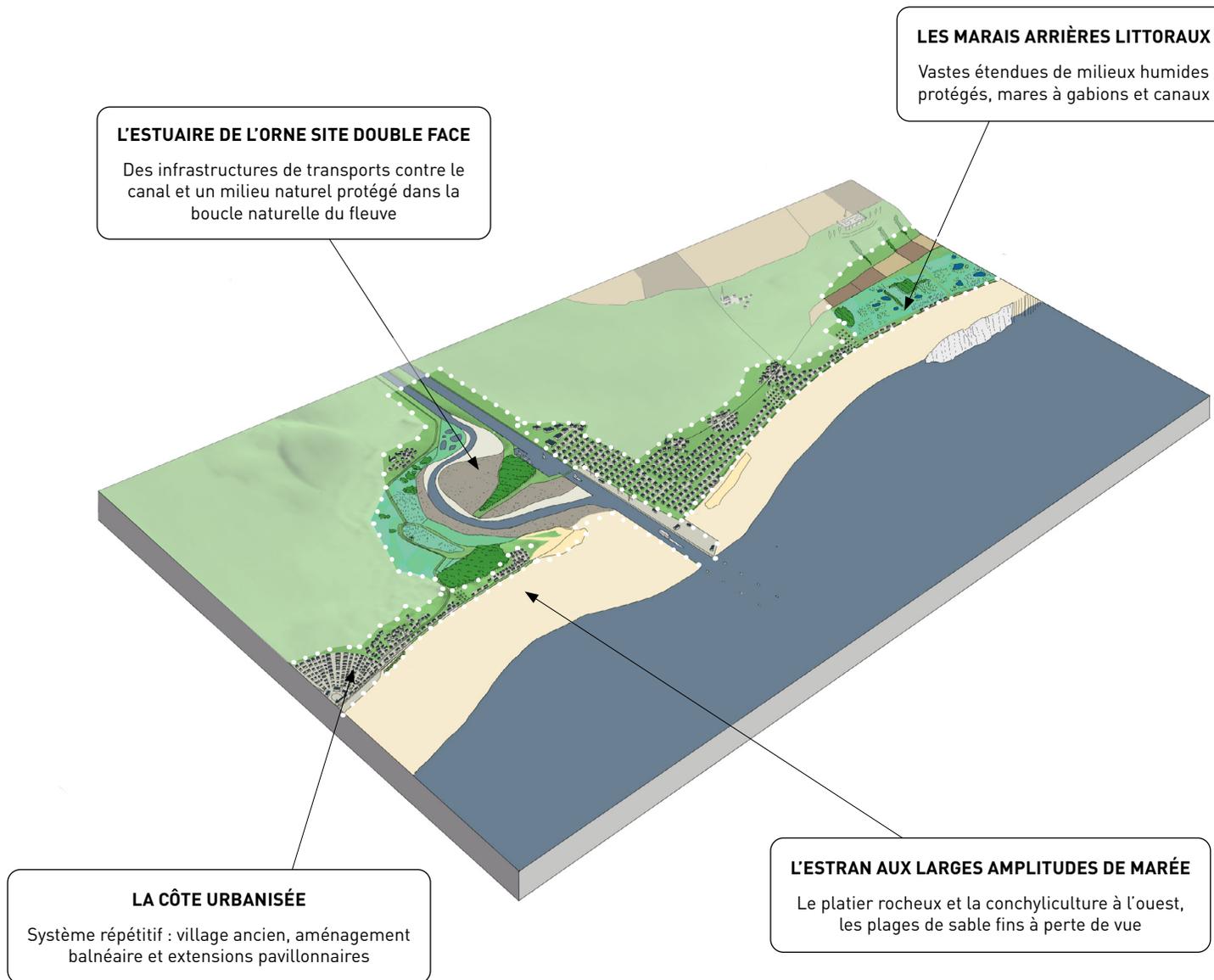
D'Asnelles à Graye-sur-Mer, la topographie plus contrastée laisse une place importante aux marais. L'urbanisation est restreinte par ces milieux naturels protégés.

Au centre de l'unité, l'estuaire de l'Orne présente des caractéristiques naturelles remarquables. Le canal de l'Orne ouvre le paysage rectiligne de la côte avec un estuaire naturel d'un côté et des infrastructures portuaires de l'autre côté.

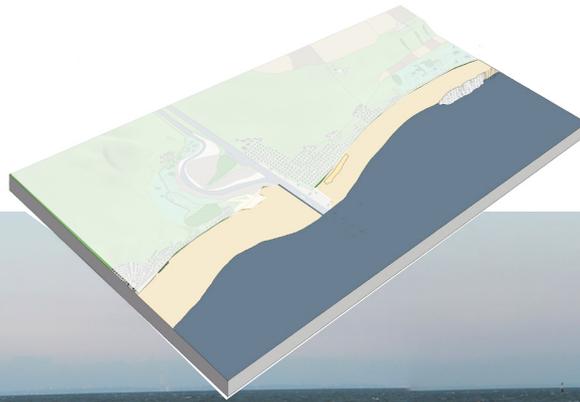
La plage étalée en largeur est le dénominateur commun à ces structures. La topographie en douceur ouvre la vue sur de longues distances à marée basse et se recouvre à marée haute.

On peut donc distinguer les quatre structures suivantes :

- L'estran aux larges amplitudes
- La côte urbanisée
- L'estuaire de l'Orne, site double face
- les marais arrières littoraux



## L'ESTRAN AUX LARGES AMPLITUDES



Ci contre à gauche, situation de l'estran aux larges amplitudes sur le bloc diagramme de l'unité.



L'estran à marée haute à Cabourg. Le paysage se concentre sur la ligne urbanisée du littoral. Les habitations régulières les unes à la suite des autres font partie de «l'image de la plage».



A Ver-sur-Mer, les lignes de pieux protègent la digue, la dune bordière et le marais arrière-littoral. A marée basse, au loin, les parcs à huîtres dessinent une fine ligne noire entre l'estran sableux et la mer. Photo Conservatoire du littoral.



La côte de Nacre vue au-dessus de Luc-sur-Mer et Langrune-sur-Mer. Vue au drone, DREAL.

## UN PAYSAGE CHANGEANT

L'unité située entre terre et mer est réputée pour la douceur de ses paysages étirés en longueur. La Côte de Nacre tire son nom de la clarté de ses plages et fait référence aux reflets des coquillages qui parsèment le sable.

La façade littorale domine la plage de quelques mètres seulement. Les maisons forment un chapelet d'habitations face à l'immensité de la mer. Ces maisons sont installées sur une digue construite, composée d'un enrochement et d'une route. Ces éléments construits sont installés sur la dune naturelle. Ils rigidifient les paysages cotiers, connus pour leur caractère changeant, notamment dans le contexte climatique actuel.

Les éléments naturels prennent une dimension importante dans ce paysage à l'horizontale. À marée basse, la mer se retire sur une centaine de mètres et le territoire s'agrandit significativement. La topographie très douce donne l'impression d'une continuité entre la terre et la mer. Les promeneurs s'aventurent alors facilement sur cette étendue plane et sableuse. La ligne de la côte apparaît au loin, crénelée et bleutée.

Lorsque le temps est gris, les couleurs se confondent et il est difficile de percevoir nettement la démarcation de la plage et du ciel. Par beau temps, l'horizon se dessine nettement. Les variations de couleurs sont importantes quand le soleil se mêle aux mouvements des vaguelettes lascivement étendues sur l'estran. La lumière se reflète alors sur les ondes marines et amplifie l'impression de se promener dans le ciel. L'horizon se distingue nettement, vers les hauteurs dominant la Dives à l'est ou vers les cheminées du Havre vers le nord.

À l'ouest de l'unité, le platier rocheux se découvre sur trois kilomètres. Il donne un aspect plus rugueux à la plage.

La mer, à marée haute, vient lécher le littoral et réduit la dimension spectaculaire de la côte. Les aménagements urbains sont au centre de l'attention : une promenade, une jetée, des cabanons, des habitations à pertes de vue.

## L'ESTRAN AUX LARGES AMPLITUDES

Schéma de l'estran à marée basse

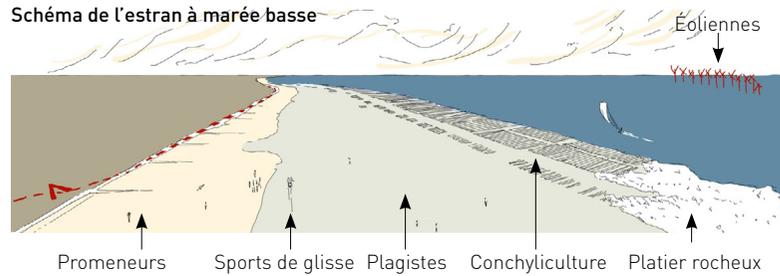
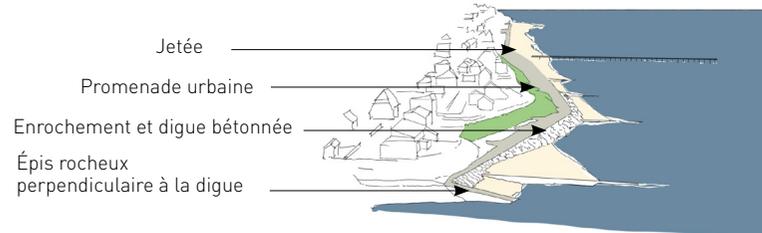


Schéma de l'estran à marée haute



Digue surélevée et bétonnée à Asnelles. Le contraste est net entre la ville et l'estran.



Digue naturelle renforcée par un cordon pierreux à Ver-sur-Mer. Le passage entre la terre et la mer est plus doux.



Sulky sur la plage @ Calvados.fr.



Kitesurf @ Calvados.fr.



Randonnée et pêche aux moules @ Calvados.fr.



Photomontage du champ d'éoliennes réalisé par le « Parc éolien du Calvados » depuis Bernières-sur-mer. @ Parc Eolien en mer du Calvados. @ Éoliennes offshore du Calvados SETUP Environnement.

## Un estran anthropisé

La côte est historiquement façonnée par des digues naturelles sableuses. Il reste peu d'espace laissé au gré des mouvements de vents imprévisibles. La plage, soumise aux forts courants d'est en ouest est aujourd'hui protégée par un système d'épis (rocheux, bois, géotextile) qui s'appuient sur une digue stabilisant le trait de côte.

Cette digue est composée d'une structure en remblais de pierre et de sable planté, sur les espaces les plus naturels. Sur le reste et la majorité de l'unité, le front littoral est urbanisé et endigué avec des surfaces en béton et en pierre. Ces surfaces, gagnées sur la plage, sont les promenades du bord de mer, caractéristiques du territoire.

Au-devant de ces parties endiguées certains espaces sont laissés aux mouvements des dunes sableuses où une large bande de dunes coupe la vue directe sur l'estran. À Ouistreham, la digue du port forme une large plage.

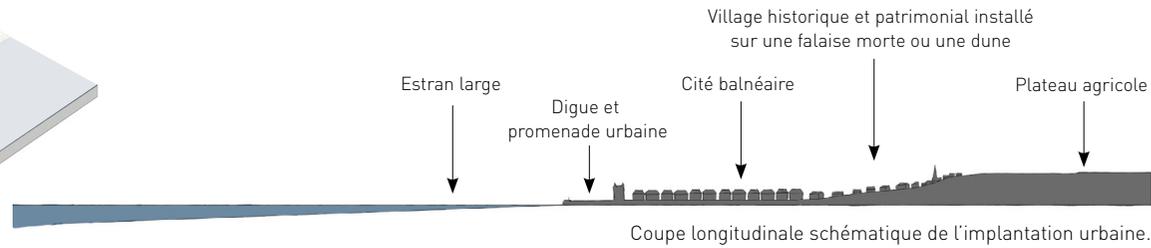
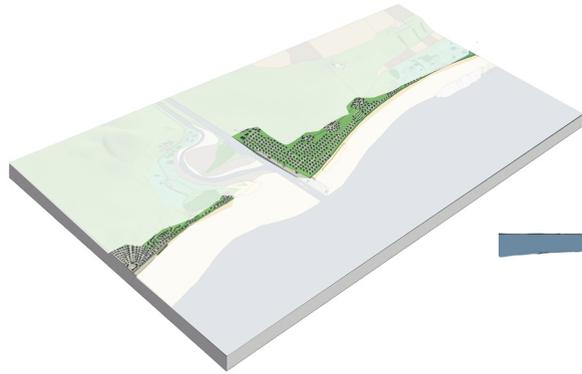
## Différentes activités économiques

L'estran accueille de nombreux estivants. Certains sont simplement plagistes, d'autres pratiquent la pêche à pied, des sports de voile, de glisse et d'autres, l'équitation ou le sulky (voiture légère à deux-roues, sans caisse, utilisée pour les courses au trot attelé), héritage des haras du Calvados. Les cabanes de plage installées sur l'estran, constituent un motif paysager caractéristique du territoire.

À Gold beach, entre Asnelles et Ver-sur-Mer, le platier rocheux permet d'accueillir un grand parc pour l'ostréiculture (huîtres) et la mytiliculture (moules). Ce parc donne une dimension agricole et productive à la côte balnéaire.

Une dimension énergétique s'ajoute à cette côte : à dix kilomètres du littoral, un parc éolien s'implante. Ce parc, situé au large de Courseulles-sur-Mer, est composé de soixante quatre éoliennes. Il va permettre la production d'électricité pour l'équivalent de quatre-vingt-dix pour cent des habitants du Calvados. Les éoliennes vont impacter en partie les vues sur l'horizon bien qu'elles soient éloignées de la côte. La limite de l'unité vers le nord, constituée par l'horizon infini sur la mer, se retrouve arrêtée par cette implantation.

## LA CÔTE URBANISÉE



Le casino de Cabourg, bâtiments emblématiques de la Côte de Nacre.



Les cabines de plage de Bernières-sur-Mer, une emblème pour le territoire côtier.  
Source : Licence Common creative.



«Cabourg mon amour» festival du film, attire de nombreux visiteurs chaque année.



Coucher de soleil sur la plage de Cabourg, image d'Épinal de la côte calvadosienne.

«Cabourg, avec son organisation radio-concentrique, est le seul tissu urbain structuré qui jalonne la Côte de Nacre.»

## LE LITTORAL BALNÉAIRE ATTRACTIF

**Centre bourgs de caractère**

Historiquement les bourgs sont implantés sur le bas plateau à l'écart de la mer et des milieux humides. Les villages étaient installés à proximité des cultures plus favorables sur le plateau de Caen. Les centres bourgs sont visibles aujourd'hui encore avec leurs clochers légèrement en retrait de la cité balnéaire.

**Lieu de villégiature**

Les villes le long de la plage suivent un modèle de cité balnéaire. Aujourd'hui encore la côte accueille un grand nombre d'estivants. Les cabanons, la particularité de l'alliance des couleurs des bâtiments et de l'espace public, les promenades le long de la plage ont forgé des caractéristiques identifiables dans l'imaginaire collectif.

Les villes de bord de mer ont été conçues pour un accueil de qualité. Les ports de plaisances ont été aménagés le long de la côte. Des espaces sont dédiés à une expérience qualitative de la plage...

**Un patrimoine architectural unique**

Tout le long de la côte, de grandes maisons bourgeoises néo-normandes, inspirées de l'Art nouveau se sont positionnées sur le front de mer. L'urbanisation de Cabourg unique par son plan radio-concentrique a perduré dans le temps. Les maisons néo-normandes sont davantage préservées sur la partie est de la côte. Certains bâtiments comme le casino de Cabourg et son grand hôtel favorisent la réputation de la ville.

**Mémoire de la guerre**

Les blockhaus, les stèles du souvenir et les musées qui jalonnent la côte sur les plages de Gold beach, de Sword beach et de Juno beach, sont des témoins de la guerre. Les paysages de l'unité sont imprégnés d'un caractère mémoriel structurants dans les représentations locales.

**LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...**

Avec la mode des bains de mer, qui semble apparaître pour la première fois à Luc dans les années 1820, la côte va s'urbaniser rapidement. Ce mouvement va être encouragé par la construction de lignes de chemin de fer.

## LA CÔTE URBANISÉE

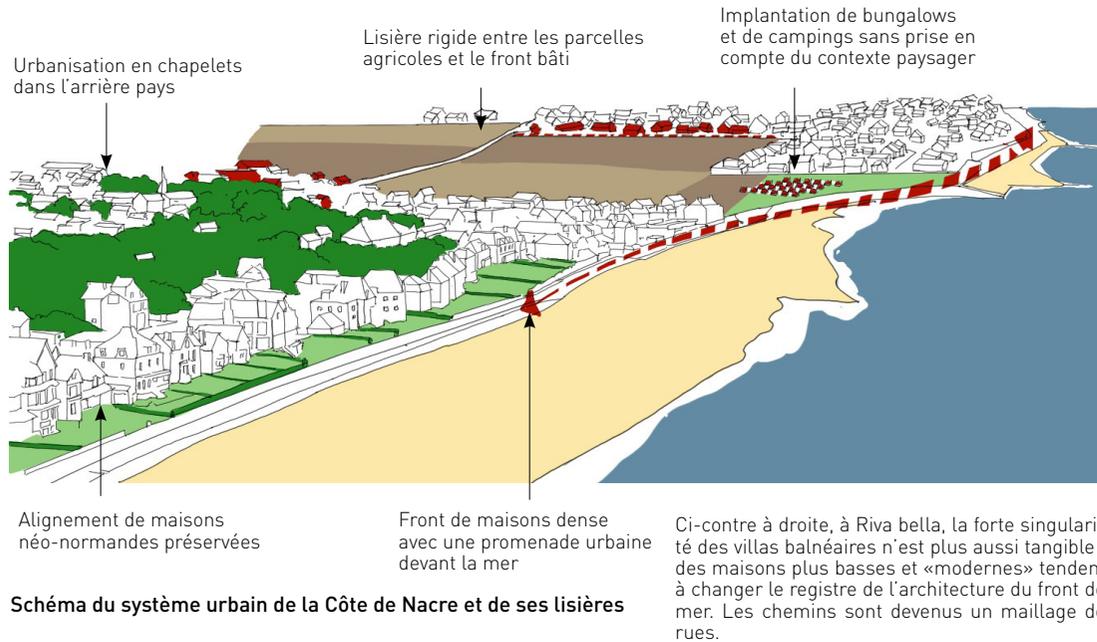


Schéma du système urbain de la Côte de Nacre et de ses lisières



Front urbanisé hétérogène contre la falaise à Luc-sur-Mer. Les bungalows, les campings et ses bâtiments communs, aux crépis clairs se détachent du paysage sur une ligne régulière.



Le front urbain de Courseulles-sur-Mer est particulièrement reconnaissable avec ses grandes barres d'immeubles, au pied de la Seulles

## BANALISATION DE LA CÔTE BALNÉAIRE

## Manque d'unité dans l'urbanisation

La régularité des grandes maisons de Cabourg au style néo-normand, positionnées en front de mer, a façonné la réputation de cette côte. Aujourd'hui, une large partie de la côte a vu disparaître cette architecture singulière, ce tracé urbain régulier qui apporte de la cohérence. Les cités balnéaires ont été construites sans plan général, pour la plupart, ce qui tend à faire apparaître une urbanisation diversifiée et peu cohérente.

Les cités balnéaires de Ouistreham à Courseulles-sur-Mer sont établies sous le bas plateau. La topographie plane sur laquelle sont implantées les villes balnéaires accentue l'effet de répétition dans le dédale des pavillons positionnés les uns à côté des autres. Les villes construites sur des plans réguliers facilitent le passage de la voiture sans créer d'espaces personnalisés et de surprise dans l'urbanisme. Les matériaux employés pour ces maisons pavillonnaires ne répondent pas aux caractéristiques particulières du style normand local.

## Une simplification du paysage

La géographie de l'unité a été en partie artificialisée afin de favoriser l'implantation de villes sur son littoral. La bande de dunes entre Cabourg et Merville, remblayée, est devenue entièrement urbanisée. L'embouchure de la Seulles a été redessinée. Une digue limite son déplacement et ses rives sont occupées essentiellement d'immeubles habités en période estivale. Les digues de manière générale sont surveillées et renforcées afin d'éviter des inondations et les mouvements sur le trait régulier de la côte.

Les lisières urbaines sont très lisibles au sud et entre certains villages. Les coupures d'urbanisation forment une ligne droite. Ces lignes de maisons pavillonnaires tranchent avec les prairies avoisinantes ou les cultures dans le sud de l'unité. Aux pavillons s'ajoutent des parcelles de campings et bungalows qui s'accrochent sur les périphéries. De temps à autre, des parcelles de campings sont complètement isolées dans le paysage. Ce contraste confère une sensation de déconnexion entre le paysage et la ville qui s'y est installée.



## L'ESTUAIRE DE L'ORNE, SITE DOUBLE FACE



Avec la tour d'observation de la pointe du Siège, la Maison de la Nature et de l'estuaire, des aménagements ont été mis en place pour les touristes afin d'observer les milieux naturels. @Conservatoire du littoral



Ci-contre à gauche Salenelles et la Baie de l'Orne, début XIX<sup>ème</sup> siècle (@ Archives CPIE Vallée de l'Orne). Salenelles au sud de la baie, s'est construite, développée et modifiée selon l'évolution de l'Orne. Ci-contre à droite Salenelles en 2022 (@Drone DREAL)

**LE VISAGE NATUREL DE LA BAIE****Un site protégé aux caractéristiques écologiques riches**

L'estuaire de l'Orne tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a pas toujours été aussi anthropisé. Il a été façonné au fil des temps géologiques, mais aussi par les diverses actions de l'Homme. La rive droite de l'estuaire est le témoin d'un site mouvant, seul endroit où le fleuve est resté dans son lit d'origine.

L'équilibre naturel de la rive droite est dépendant des fluctuations des marées venant de la Manche et de l'eau douce présente sur place. Ces mouvements de flots, la topographie naturelle et les anciens polders ont permis le développement de milieux diversifiés : les prairies pâturées du Costil, les terrains François (polders en transition), la baie de Salenelles (oscillant entre Schorre et Slikke), la réserve ornithologique du Gros banc et les dunes de Merville.

**Un site touristique**

Les plagistes apprécient l'estran varié de l'estuaire de l'Orne au profil changeant. Plusieurs bases nautiques sont présentes dans l'estuaire et permettent la pratique d'activités nautiques ou de plaisance.

D'autres activités de nature sont accessibles dans l'estuaire : visite de la maison de la nature et de l'estuaire, randonnée autour des sites protégés, vues depuis la tour d'observation et des belvédères...

**Pêche et chasse**

L'estuaire est propice à la chasse aux gabions. La pêche à pied connaît un succès également avec la recherche de coquillage, ver de vase, équille, crevette et cueillette de salicorne.

**Un lieu unique sur la Côte de Nacre**

L'estuaire rive droite permet d'avoir des vues lointaines et donne le sentiment de se faufiler dans la nature. Ces milieux naturels contrastent fortement avec leur environnement anthropisé à proximité. Il est possible de voir au-delà des roseaux et des marais, glisser un navire de croisière, annonceur du port de Ouistreham.



Les terrains au cœur de la baie ont fait l'objet d'une étude de «dépoldarisation». Cet espace présente un paysage varié de prairies humides, de roselières et de pelouses dunaires. @Conservatoire du littoral



La réserve du Gros Banc, réserve ornithologique de cinquante hectares aménagée pour la protection des oiseaux. @Conservatoire du littoral



Étang et mare à gabion dans la réserve du Gros Banc.



La Pointe du Siège coupe la route de l'Orne et l'oblige à réaliser une large boucle pour la contourner, c'est une large flèche sableuse fossilisée. @Conservatoire du littoral

# L'ESTUAIRE DE L'ORNE, SITE DOUBLE FACE

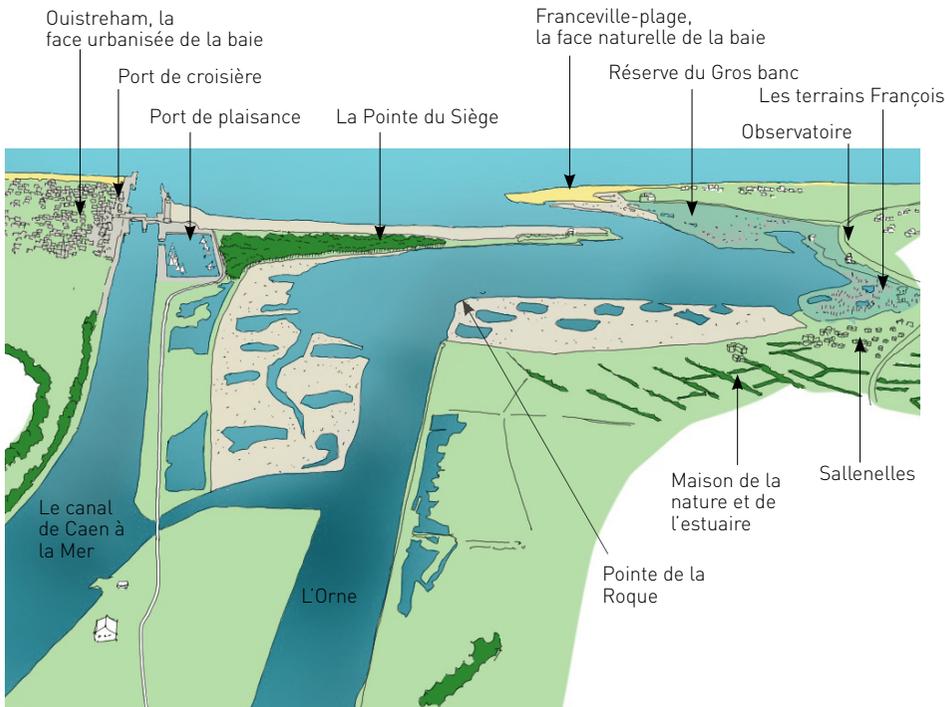


Schéma du système paysager de la baie de l'Orne.



Le port de pêche de Ouisseham (©Radio Toucaen)



Le port de plaisance de Ouisseham.



Pegasus bridge, site emblématique du débarquement, marque l'entrée dans la baie (site classé).



Les ferrys à l'extrémité nord du port de Ouisseham participent largement à l'image de ce territoire (© Brittany Ferries Ouisseham)



Le contraste est saisissant entre la baie naturelle de l'Orne, et sa partie ouest, artificialisée et régulière. Des ferrys glissent au fond du paysage préservé de marais et de roselières.

## INFRASTRUCTURES PORTUAIRES SUR LA RIVE GAUCHE

### Le canal de l'Orne

#### LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Pour faire face au déclin du trafic portuaire de Caen au profit de Rouen, un canal de 15 km est aménagé entre Caen et la mer, et inauguré en 1857. .

Le canal cumule aujourd'hui plusieurs fonctions avec la zone portuaire de Caen, en amont ; à la fois port de commerce et site industriel. Le site accueille le port de « Caen-Ouisseham » partie des « Ports Normands Associés (PNA) ». La zone s'implante sur 120 hectares et a un rayonnement international. Le canal permet de relier le centre de Caen à la mer. L'entrée dans l'estuaire est marquée par un site historique : Pegasus Bridge. Le pont a été préservé et permet la commémoration de la Seconde Guerre mondiale.

#### Trois fonctions pour le port de Ouisseham

La façade est de la ville de Ouisseham est marquée tout le long par son port. Au sud, le port de plaisance est implanté aux abords du canal. Les plaisanciers peuvent y laisser leurs bateaux entre deux sorties en mer.

De l'autre côté du canal, les chalutiers attendent que les écluses s'ouvrent pour s'élaner en mer. La pêche tient une place importante dans l'économie locale.

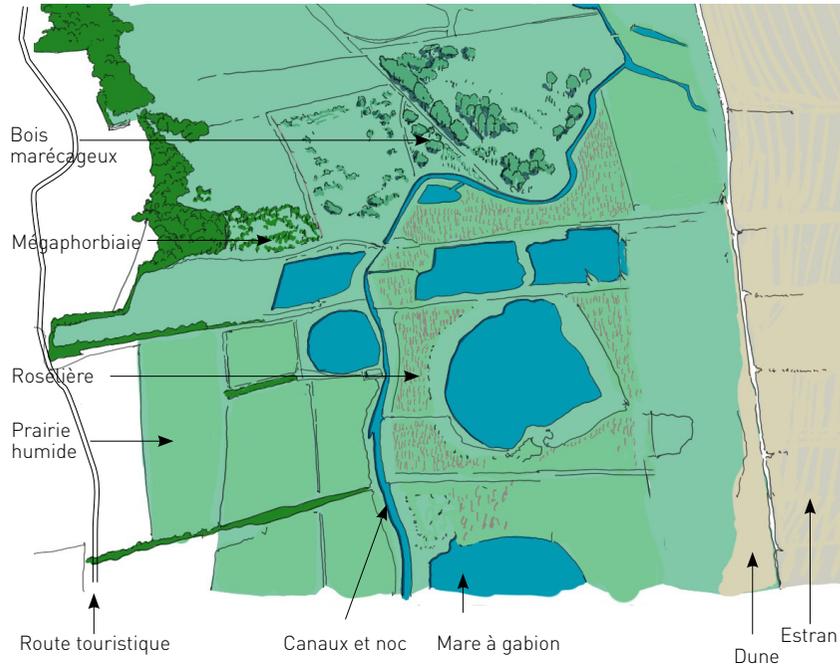
Sur l'extrémité nord de la zone portuaire, se situent les terrains dédiés au « transmanche ». Le flux de personnes est très important, avec un peu moins d'un million de passagers par an.

#### Lignes et points lumineux

Le canal coupe le paysage et s'insère dans un univers urbain. Cette proximité des activités économiques aux abords du canal laisse penser que la ville de Caen s'étend jusqu'à la mer. Les infrastructures portuaires au niveau de Ouisseham sont très marquantes, autant de jour que de nuit. Au large de l'estuaire, les feux esquissent une trajectoire fictive pour signaler l'entrée du port.

# LES MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX

## Schéma paysager des marais arrière-littoraux



Des cabanons et maisons de bois se positionnent entre le marais et la plage, à l'est de Ver-sur-Mer. Ces maisons constituent un patrimoine original sur la Côte de Nacre.



Vue depuis le British Normandy Memorial. Depuis la crête de la falaise morte, la vue domine les marais et l'horizon.



La départementale RD514, « route paysage » longe les mares au pied de la falaise morte. La route est une frontière entre le coteau et le marais.



Le British Normandy Memorial domine les marais et la côte. Ce site témoigne de l'histoire du Débarquement et renforce la mémoire de guerre de ces lieux chargés d'histoire.

## UNE STRUCTURE NATURELLE DÉTERMINANTE

### Coteaux marqués

Les marais arrière-littoraux, dans la partie ouest de l'unité, s'insèrent au contrebas d'une falaise morte. Une route parallèle au trait de côte longe ces coteaux et délimite l'espace côtier de l'espace du bas plateau. Sur l'extrémité des coteaux, la ligne de crête est bien visible. Au-delà de cette ligne, le plateau agricole, relativement plat, s'étend au lointain. Les centres-bourgs historiques des villages de Ver-sur-Mer et Graye-sur-Mer se positionnent en pente sur ces espaces de transition.

### Plaine côtière et dépression altimétrique

Les plaines humides du marais de Ver-Meuvoines viennent s'insérer aux pieds des coteaux avant les marais. En contrebas des plaines, le terrain s'affaisse légèrement. Les zones humides et les marais forment alors contre la digue un « polder naturel ». L'eau est retenue dans des mares à l'aide d'un réseau de canaux. Ces mares constituent un grand intérêt écologique.

L'Espace Naturel du Platon est une mare repérée comme le seul lieu d'habitat du crapaud calamite dans le Calvados. La préservation de cette mare est un enjeu important pour la biodiversité

### Une urbanisation limitée par les structures naturelles et leur protection (site classé, ENS,...)

Cette partie du littoral est protégée et dédiée aux marais. Les villes ont peu d'espace pour se déployer en longueur contre la côte et leurs franges sont nettes. La différence entre paysage naturel humide et paysage urbain balnéaire est bien lisible. Quelques cabanes protégées jalonnent le littoral à proximité des marais et sont l'exception patrimoniale architecturale.

« Entre Asnelles et Ver-sur-Mer et à l'ouest de Courseulles (sur la trace de l'ancien lit de la Seulles, des zones humides subsistent, exemptes de constructions : ce sont les marais de marais de Ver-Meuvoines. Étendues planes, creusées d'étangs rectangulaires et de canaux, elles portent une végétation hygrophile aux riches couleurs, ponctuée de quelques lignes de saules et constituent, à l'écart des zones habitées, un excellent refuge pour l'avifaune ».



©Conservatoire du littoral

Les marais de Ver-sur-Mer en vue plongeante : une mosaïque de milieux : les mares à gabions, les canaux, les lignes d'aulnaies, les roselières, les prairies et mégaphorbiaies, les dunes artificielles. © Conservatoire du littoral.



Les marais sont dépendants d'un système de canalisation et de vannes de vidange appelé localement «noc».



Site classé des Marais de Ver-Meuvaïne. DREAL.



Ci-contre, à droite, la digue protège le marais. Un chemin a été prévu pour le passage des touristes. (© Conservatoire du littoral)



Site classé des Marais de Ver-Meuvaïne. DREAL.

### UNE DIVERSITÉ DE MOTIFS DANS LE MARAIS Espace semi-naturel protégé

Les réseaux hydrographiques (cours d'eau, ruisseaux, fossés, mares, nappes, etc.) des marais de Meuvaines, Ver-sur-Mer et de Graye-sur-Mer, sont à l'origine de la remarquable richesse du site. La préservation des marais arrière-littoraux dans un bon état de conservation dépend du maintien d'une activité agricole (fauche de roseaux, pâturage) et de la gestion de son réseau.

Les marais sont constitués de pelouses humides et pâturées. Les traces d'un ancien maillage bocager persiste. Les bas marais sont les secteurs les plus humides, composés de roselières, de joncs et de laïches. Les mares d'eau douce subissent des variations du niveau d'eau et des assèchements en été. Les prés-salés sont caractérisés par une végétation halophile liée à la proximité de la nappe d'eau maritime.

### Espace agricole et de loisirs

Un travail important de canalisation a été effectué principalement pour la gestion des gabions. La chasse aux mares à gabions est très active sur le territoire.

### Une parenthèse d'espaces naturels sur une urbanisée

La départementale 514 permet d'observer une succession de plans rythmés par les alignements de saules et de roselières. Les couleurs pastel des prairies naturelles alternent avec les reflets du ciel dans les étangs.

Au sol, dans les chemins entre les joncs plus hauts que l'homme, l'impression de se perdre est prégnante. La mer n'est pas visible partout, seul le son parvient au marcheur. Les marais sont appréciés des habitants, c'est un espace qu'ils souhaitent préserver.



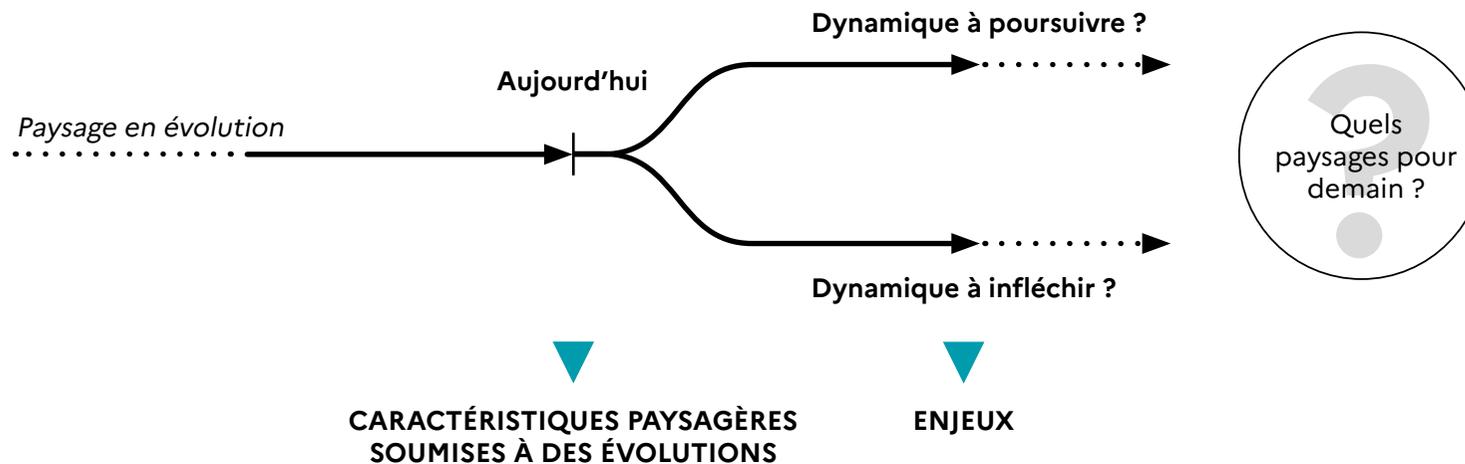
**D**

## ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

# LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :  
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :  
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :  
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



## MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

**Série 2 : Les dynamiques.** L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages**: Ateliers (A18, A19, A20). Un total de **40 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

**Série 3 : Les enjeux.** L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages**: Ateliers (A24, A25, A26, A28). Un total de **38 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers «Évolutions». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers «Enjeux». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

## LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série «Évolutions des paysages».

## ENJEUX PAYSAGERS

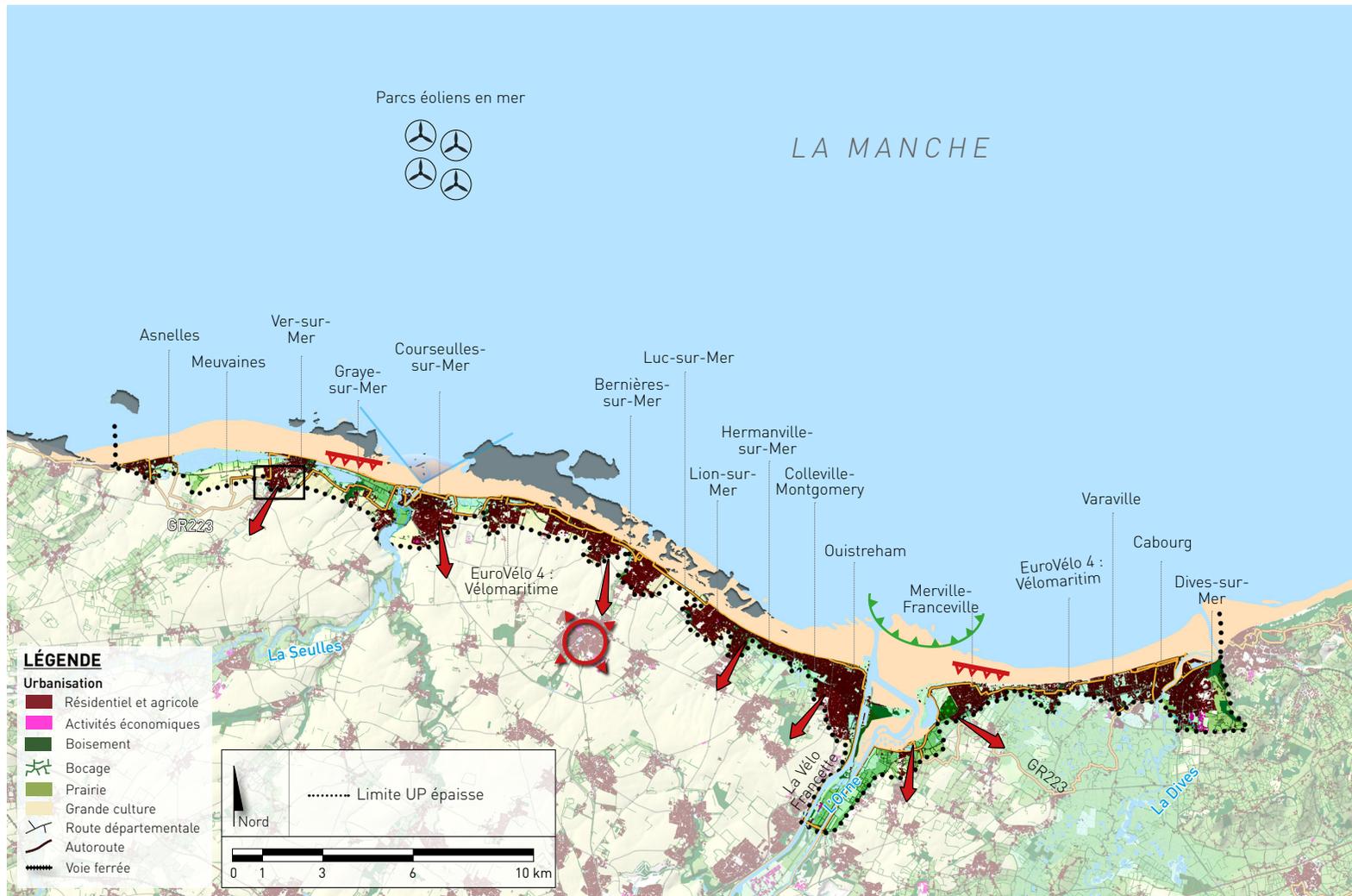
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



### Urbanisation / équipements :

- Avancée de l'urbanisation dans les villes en retrait du littoral.
- Concentration de l'habitat le long des axes de transport structurants et des cours d'eau
- Conurbation sur les villes littorales.
- Extension de la voie verte de Ouistreham à Asnelles
- Modification de l'horizon littoral avec l'installation d'éoliennes «offshore» (hautes de 180 mètres au dessus du niveau de la mer, 64 éoliennes distantes d'un kilomètres entre elles) .

### Agricole et environnementale :

- Impact du réchauffement climatique: montée des eaux et ensablement de l'estuaire de l'Orne
- Recul du trait de côte à Franceville Plage
- Recul du trait de côte à Ver / Meuvaines
- Préservation et renaturation des marais arrière-littoraux et de l'estuaire de l'Orne
- Développement des parcs à huîtres

### INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

#### Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « Des phénomènes de cabanisation sont apparus : camping, caravaning puis ensemble de bungalows, qui peu à peu se transforment en zone urbaine entre Courseulles-sur-Mer et Colleville-Montgomery ».
- « Là où subsistent des secteurs encore vierges, l'exploitation agricole (assèchement et mise en culture des marais ou des dunes) et l'utilisation par les loisirs (campings, bâtiments, gabions) peuvent modifier profondément ces paysages ».

### URBANISATION

#### Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

### ÉNERGIE

#### Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Parcs éoliens, altération visuelle du paysage
- Altération de la vue depuis la côte

### ÉQUIPEMENTS

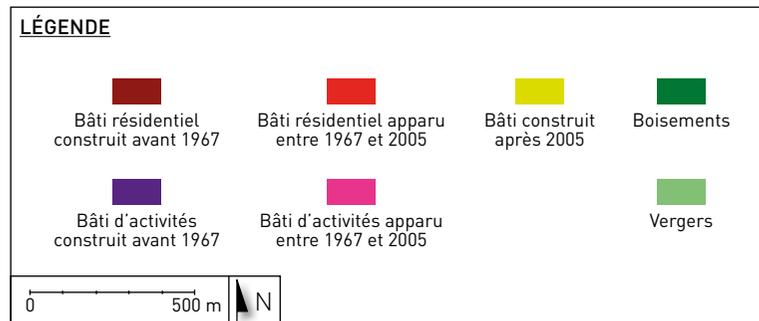
- Valorisation des voies vertes/GR

### LITTORAL

#### Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Recul du trait de côte (sources : IGN comparaison images satellitaires 1950/2020)
- Ensablement (sources : IGN comparaison images satellitaires 1950/2020)

- Cadrage des reconstructions (pages suivantes)



Les plages du littoral urbanisé ont subi une urbanisation importante et régulière depuis les premières stations balnéaires. Les espaces naturels et agricoles sont réduits, la banalisation de l'architecture se fait ressentir en amont du littoral et les dents creuses sont comblées.

**Évolutions de l'urbanisation**

**1963** : Les maisons sont installées le long de la côte et les bourgs concentrés autour des voies de communication.

**2000** : Les lotissements ont gagné une place importante entre les maisons existantes. Il n'y a plus de distinction entre l'urbanisation de la côte et les villages en amont. Les quartiers pavillonnaires ont colonisé les surfaces agricoles alentours.

**2020** : Quelques nouvelles maisons s'étendent au-delà du périmètre urbain existant.

**Évolutions de l'agriculture et des boisements**

**1963** : Des boisements accompagnent des lignes de bocages très délités et éparpillés le long de la rivière notamment. Quelques vergers sont positionnés contre la rivière.

**2000** : Les vergers ont disparu. Les lignes du bocage sont toujours existantes et se densifient pour former un boisement plus épais.

**2020** : Le bocage s'agrandit légèrement avec l'apparition de nouvelles haies accrochées au réseau existant.

>> Le caractère rural de l'arrière-pays a fortement diminué au fil du temps, tandis que le développement urbain s'est tourné vers la mer. Les parcelles agricoles se sont élargies et les haies forment un réseau plus large qu'auparavant.

# PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

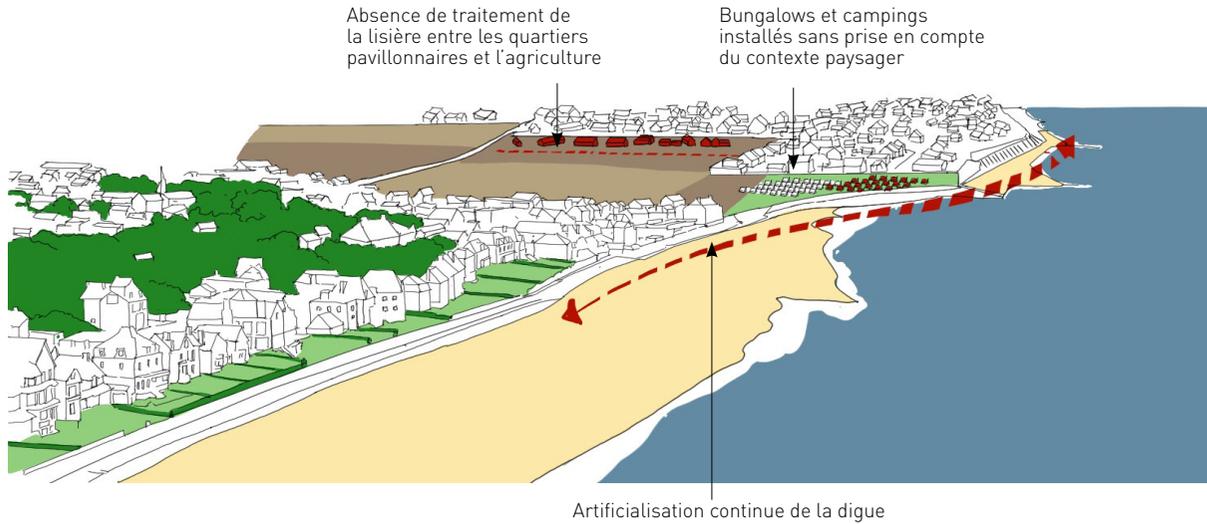
## RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

«J'interviens après tous nos échanges pour parler d'un sujet qui me semble très important mais que personne n'aborde. Il s'agit de l'évolution très marquante que nos paysages de littoral vont connaître, avec l'apparition du parc éolien en mer en cours de construction, relié à Bernières-sur-Mer. Je suis très étonnée que cette évolution ne soit pas mise en avant, car il s'agit d'un sujet important qui va profondément transformer notre paysage. L'horizon ne sera plus jamais le même, et le patrimoine qu'il représente sera radicalement transformé par cet élément très visible. Qu'en pensez-vous ?»

«Effectivement, la question qui se pose est celle de l'évolution de notre production d'énergie vis-à-vis de notre patrimoine côtier et du paysage du grand large, qui est aussi très important chez nous. Mais avons-nous le choix ? Aujourd'hui le projet est en cours et nous devons nous attendre à cette évolution paysagère. Mais peut-être pouvons-nous poser la question pour les futurs projets ?»





### Dynamiques de l'urbanisation

Les cités balnéaires ont tendance à s'étendre au sud et à englober les villages anciens. L'habitat se concentre le long des axes de communications et des cours d'eau. La tendance est moins forte que dans les années 1970 mais la dynamique est toujours présente.

La ligne régulière de digue en partie naturelle à tendance à s'artificialiser avec des structures plus rigides (béton, moellons). Les maisons s'installent dans les interstices urbains le long de la côte.

Au niveau des lisières urbaines, la transition paysagère est brutale. Les quartiers pavillonnaires en arrière du littoral semblent sortis de terre soudainement, contrastant avec l'architecture locale et les surfaces planes des cultures céréalières. Les extensions se développent vers l'arrière-pays, de façon accrue avec la nécessité d'éloigner les constructions du littoral face à la remontée du niveau marin.



Artificialisation continue de la digue, Luc-sur-Mer.



Lisière urbaine peu traitée vis-à-vis des parcelles agricoles, Luc-sur-Mer.



Hameau de La Platine situé à Graye-sur-Mer, avec en arrière plan des immeubles de Courseulles-sur-Mer. Extension diffuse de l'urbanisation.



Camping menacé par l'érosion de la falaise, Luc-sur-Mer.

### Dynamiques agricoles et environnementales

Les marais arrière littoraux marquent une rupture nette dans l'urbanisation régulière et linéaire de l'unité du « Littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais, du Bessin à la Dives. » Ces espaces humides sont des réserves de biodiversité et des paysages mixtes remarquables. Les marais sont préservés par le Conservatoire du Littoral. L'urbanisation se limite aux extrémités du marais. Certains abords du marais sont replantés et certaines parcelles agricoles sont laissées en friche pour développer davantage les qualités écologiques des sites.

Quelques rares parcelles céréalières se glissent entre les coupures d'urbanisation et derrière les quartiers récents des cités balnéaires.

<p><b>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</b></p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? La prise en compte du paysage peut-elle permettre d'améliorer les espaces de transition entre espaces agricoles et quartiers pavillonnaires ? Comment valoriser la diversité paysagère des séquences de la façade urbaine littorale entre architecture patrimoniale, constructions plus récentes et espaces naturels ? Quelle position adopter face à la dynamique du recul du trait de côte ?</p>
<p><b>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</b></p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans les unités littorales, cet enjeu concerne notamment les espaces publics de transitions entre le front bâti et la plage. L'artialisation continue de la digue crée-t-elle des espaces publics de qualité ?</p>
<p><b>Les logiques de l'architecture du littoral balnéaire et leur adaptation aux pratiques actuelles</b></p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral balnéaire ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p><b>Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes et des bourgs</b></p>	<p>Les villes et bourgs de la côte de Nacre regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?</p>
<p><b>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</b></p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face aux développements de la végétation (enfrichement) et ici surtout face au développement urbain (résidentiel et touristique sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>
<p><b>Les équipements touristiques mémoriels</b></p>	<p>De nombreux lieux témoins des événements historiques, porteurs de la mémoire collective, marquent les paysages de l'unité. Ces lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ? La découverte de ces sites raconte un volet de l'histoire mais la découverte des paysages de l'unité ne serait-elle pas l'occasion de raconter une autre histoire ?</p>
<p><b>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</b></p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages et du cadre de vie. L'impact vertical et horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques est à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, en cours de construction à 12km de la côte aura un impact visuel sur l'ensemble du littoral. Sur la côte de Nacre, l'appel du grand large fait partie intégrante des caractéristiques paysagères et du patrimoine local. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère de la côte calvadosienne, caractérisée par une grande ouverture sur l'horizon de la Manche ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer ? La portée symbolique des paysages marins de la Manche est-elle un critère de positionnement pour l'implantation de projet en mer ?</p>

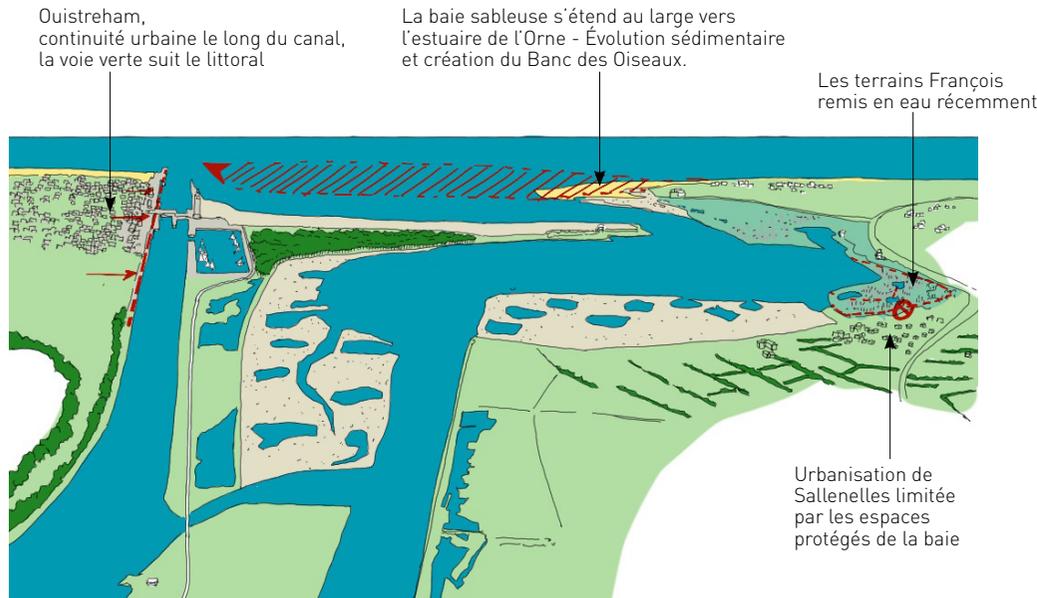


Schéma du système paysager de la baie de l'Orne.



Les terrains François remis en eau récemment.



La baie sableuse de l'Orne au niveau de Franceville-Plage.



Le canal urbanisé de l'Orne au niveau de Ouistreham.



L'urbanisation de Sallenelles contenue par les marais protégés de la baie.

## Dynamiques de l'urbanisation

La rive gauche de la baie de l'Orne est opposée à la rive droite. Ouistreham connaît une rupture nette et artificielle avec le canal de l'Orne qui se jette dans la mer. La ville s'étend le long du canal et forme une continuité urbaine.

La voie verte cyclable au départ de Caen suit le canal jusqu'à la mer. Elle relie ensuite Ouistreham aux falaises du Bessin en alternant une piste cyclable et des voies partagées. Cette voie de circulation est en passe de se transformer en piste cyclable sur une plus grande partie qu'actuellement.

Les villages à proximité de la rive droite sont limités par les protections du Conservatoire du Littoral sur la baie de l'Orne. La pointe du Siège a retrouvé son état naturel.

## Dynamiques agricoles et environnementales

À l'embouchure de l'Orne, les bancs de sable ont tendance à évoluer de la côte vers le large et vers l'embouchure de l'Orne.

La montée du niveau de la mer influe sur la structure des marais et des mares qui voient leurs limites bouger.

Les espaces naturels sensibles de la baie de l'Orne sur la rive droite sont répartis en plusieurs groupements distincts avec des fonctions et une gestion différentes. Les terrains François sont des polders ré-ouverts depuis février 2022 aux va-et-viens des marées, grâce à la suppression des digues.

<p><b>La cohabitation des paysages à caractère naturel et portuaire</b></p>	<p>Les paysages « double-face » de la baie de l'Orne, aux caractères naturel à l'est et portuaire à l'ouest sont structurants pour l'ensemble du littoral calvadosien dans la mesure où ils conjuguent des enjeux doubles. Quelles politiques d'aménagement et de gestion des paysages permettent de se positionner entre dualité et complémentarité ? Comment les deux rives de la baie dialoguent-elles ? À travers des projets de liaisons physiques et visuelles ? À travers des projets mutualisés de valorisation des paysages de marais et de structuration des paysages portuaires ?</p>
<p><b>L'équilibre des milieux naturels marins, dunaires et estuariens</b></p>	<p>Les milieux naturels marins et estuariens, caractéristiques de la baie sont fortement menacés par la dynamique d'ensablement. Faut-il laisser faire cette dynamique naturelle sur l'ensemble de l'estuaire ou bien envisager des mesures de gestion permettant de maintenir une biodiversité, quitte à envisager de travaux lourds ? A quel prix ?</p>
<p><b>Le patrimoine hydraulique</b></p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager de nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p><b>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</b></p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Face au constat de l'importante montée des eaux, les milieux naturels, secteurs protégés de l'urbanisation future sont-ils suffisants?</p>
<p><b>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</b></p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans la baie de l'Orne, cet enjeu concerne notamment les promenades piétonnes et cyclables offrant une liaison depuis le canal, vers la mer ainsi que les espaces publics de transition situés entre les quartiers résidentiels et l'estuaire.</p>
<p><b>Les logiques de l'architecture du littoral balnéaire et leur adaptation aux pratiques actuelles</b></p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral balnéaire? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelle place doit prendre l'architecture dans le projet urbain ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p><b>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</b></p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain (résidentiel sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long des itinéraires piétons et cyclables et les routes ?</p>

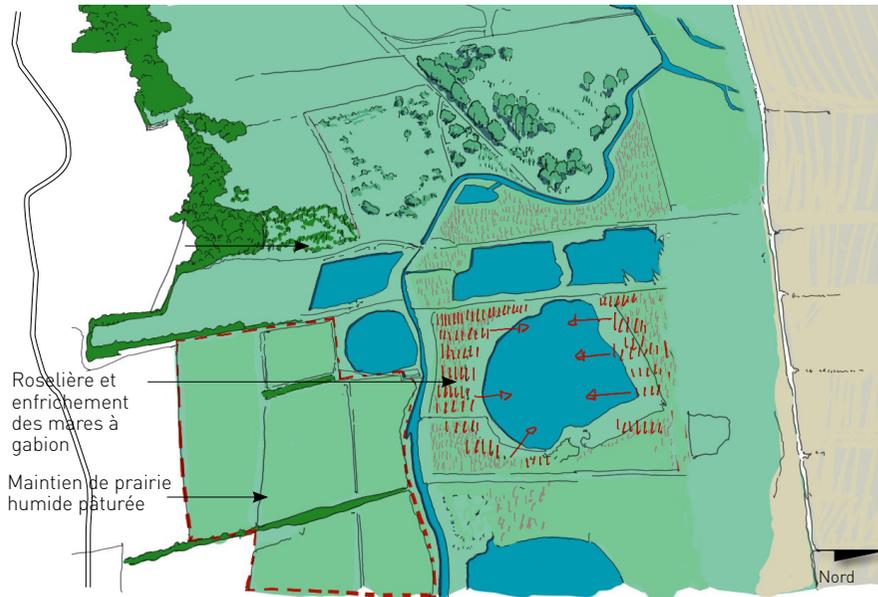


Schéma paysager des marais arrière-littoraux



Enfrichement des mares à gabions, marais de Ver-sur-Mer.



Passage du sentier littoral entre les parcelles de prairies et la dune, Ver-sur-Mer. Deux problématiques sont constatées : la pérennité des digues contre l'érosion marine et le piétinement.



Maisons isolées en lisière de marais au Paisty-Vert. Secteur à risque de submersion.



Maintien de prairies humides pâturées dans le marais, Ver-sur-Mer.

### Dynamique de l'urbanisation

L'urbanisation se limite aux extrémités du marais. Quelques maisons isolées sur le littoral se hissent devant le Paisty Vert et présentent un fort risque de submersion marine.

### Dynamiques agricoles et environnementales

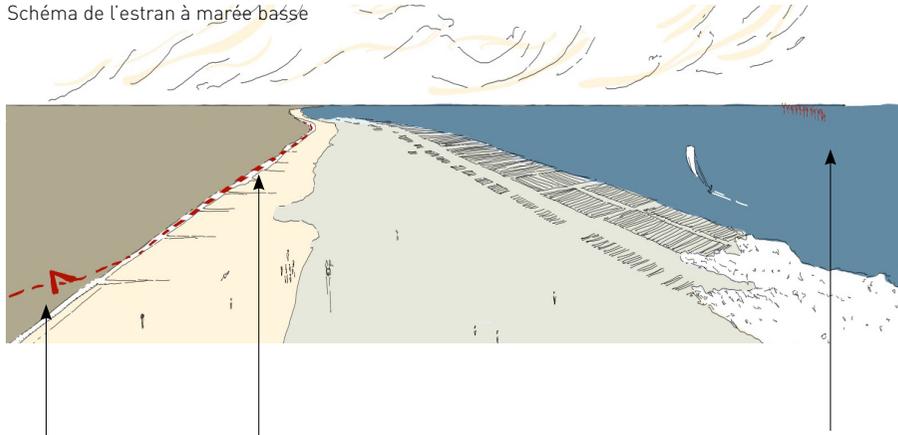
Les marais arrière-littoraux constituent un intérêt écologique et paysager très important pour le littoral. Or, l'avancée progressive de la mer tend à menacer la présence et la structure de ces marais.

Ces paysages sont concernés par différentes strates de mesures de protection et de préservation qui visent à maintenir la qualité écologique des milieux naturels. Le marais arrière-littoral est : site classé, espace naturel sensible et secteur patrimonial identifié dans les documents d'urbanisme, etc.

Les mesures de gestion visent une renaturation, notamment à travers la gestion libre et naturelle des parcelles autour des mares à gabions.

<p><b>L'équilibre écologique des marais arrière-littoraux</b></p>	<p>La biodiversité et la diversité paysagère générées par les marais arrière-littoraux constituent une richesse remarquable pour le territoire. Les marais tiennent un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et constituent les coupures d'urbanisation dans le cordon littoral. Comment faut-il se projeter sur ces espaces? Sont-ils voués à s'agrandir ? Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Est-ce qu'il serait souhaitable de les rendre encore plus accessibles et les aménager pour sensibiliser les visiteurs ou au contraire conforter leur quiétude ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les plages, les réserves naturelles (Falaise du Cap Romain) et les marais arrière-littoraux ?</p>
<p><b>Le patrimoine hydraulique</b></p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager de nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p><b>L'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</b></p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face aux développement de la végétation (enfrichement) et au développement urbain (résidentiel sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer une élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>

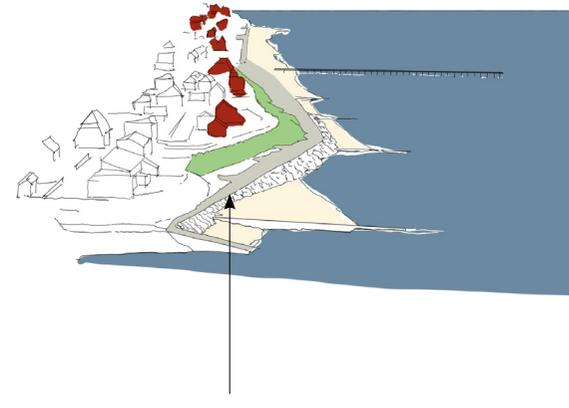
Schéma de l'estran à marée basse



La plage gagne du terrain sur l'arrière-pays

Renforcement de la digue

Éoliennes offshore



Conurbation le long de la plage



Érosion des épis en bois historiques remplacés par des épis rocheux avant les années 2000, Ver-sur-Mer.



Replantation de la digue au niveau des marais de Ver-sur-Mer. Problématique de l'artificialisation de ce site naturel par des aménagements hétéroclites et lourds.



Implantation d'éoliennes offshore en face d'Asnelles | Photomontage du « Parc éolien en mer du Calvados ». SETUP Environnement.

### Évolutions de l'urbanisation

Les villes du littoral ont tendance à se rejoindre et à ne former qu'une seule bande urbanisée. Les villes s'étendent depuis vingt ans également en arrière du trait de côte en dehors du site classé des marais de Ver-Meuvoines, comme à Asnelles, ou Ouistreham. En dix ans le port industriel de Ouistreham s'est agrandi et a gagné du terrain sur la plage.

La digue le long de la côte a été renforcée par du béton et replantée sur les espaces plus naturels afin de maintenir une ligne régulière.

Au large de Courseulles-sur-Mer, des éoliennes offshore vont être construites. Ces éoliennes vont impacter en partie l'image de la côte. En fonction de la distance de la côte avec l'implantation du projet, l'horizon sera entrecoupé de mats (Graye-sur-mer, Arromanches-les-Bains, Courseulles-sur-Mer) à des taches de points blancs (Langrunes-sur-Mer, Colleville-Montgomery).

La limite infinie de l'unité ouverte sur la mer va se trouver réduite, avec l'implantation des éoliennes sur l'horizon.

### Évolutions agricoles et environnementales

À Franceville-Plage, le trait de côte est mouvant, la digue n'est pas structurée comme sur le reste du littoral et la plage gagne du terrain sur les landes.

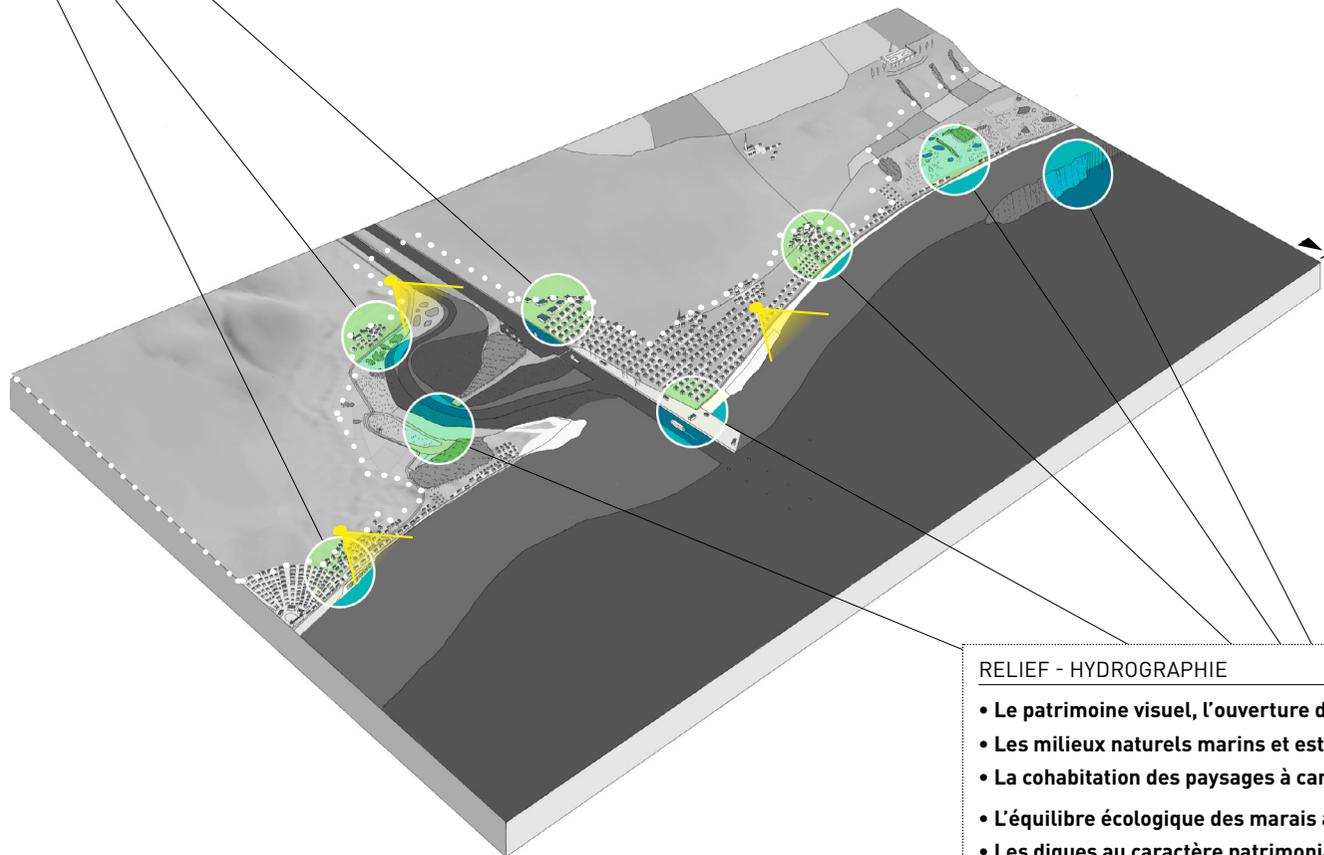
De manière générale, les bancs de sable évoluent. Ainsi, les bancs de sable s'étendent vers le large au niveau du Home Varaville et régressent au niveau de Cabourg.

<p><b>Les milieux naturels marins et estuariens submergés</b></p>	<p>Les milieux naturels marins et estuariens, caractéristiques de cette unité sont fortement menacés par la dynamique d'ensablement. Faut-il laisser faire cette dynamique naturelle sur l'ensemble de l'estuaire ou bien envisager des mesures de gestion permettant de maintenir une biodiversité, quitte à envisager de travaux lourds ? A quel prix ?</p>
<p><b>Les paysages fréquentés de l'estran et leurs activités économiques</b></p>	<p>La montée des eaux présente un fort impact sur les possibilités d'occupation de l'estran. Les activités économiques actuelles installées sur l'estran (la conchyliculture principalement, mais aussi la pêche à pieds, les écoles de voile, les ports, etc.) doivent-elles trouver de nouveaux emplacements pour continuer ou faut-il envisager des adaptations face à cette dynamique naturelle structurante pour l'avenir ? Est-ce que d'autres types d'activités peuvent être projetées ?</p>
<p><b>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</b></p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages et du cadre de vie. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, en cours de construction à 12km de la côte aura un impact visuel sur l'ensemble du littoral. Ici, face aux plages du débarquement, l'appel du grand large fait partie intégrante des caractéristiques paysagères et du patrimoine local. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère de la côte calvadosienne, caractérisée par une grande ouverture sur l'horizon de la Manche ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer ? La portée symbolique des paysages marins de la Manche est-elle un critère de positionnement pour l'implantation de projet en mer ?</p>

## LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

## URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- Les logiques de l'architecture du littoral balnéaire
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes et des bourgs
- Les équipements touristiques mémoriels
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- Les mobilités douces



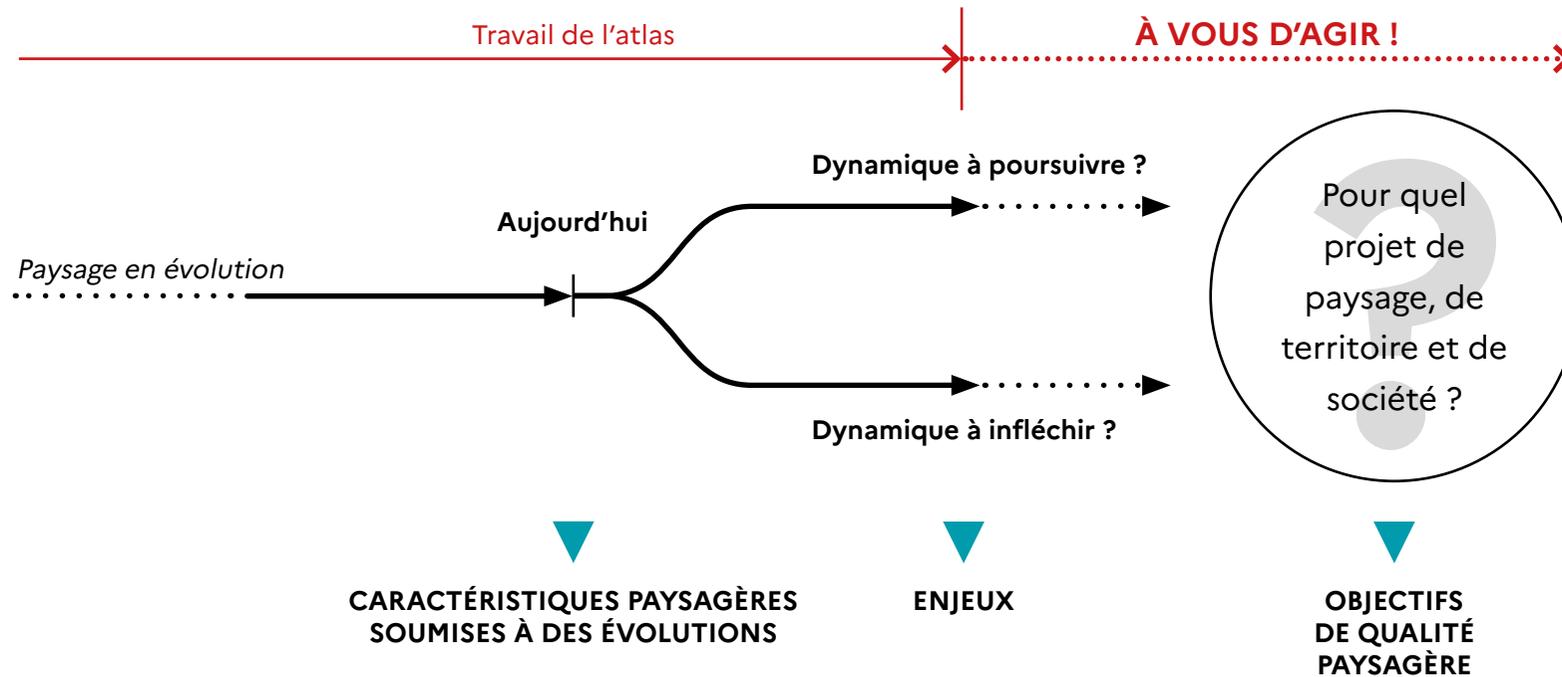
## RELIEF - HYDROGRAPHIE

- Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche
- Les milieux naturels marins et estuariens submergés
- La cohabitation des paysages à caractères naturel et portuaire
- L'équilibre écologique des marais arrière-littoraux et des réserves naturelles
- Les digues au caractère patrimonial
- Les activités économiques de l'estran

# ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

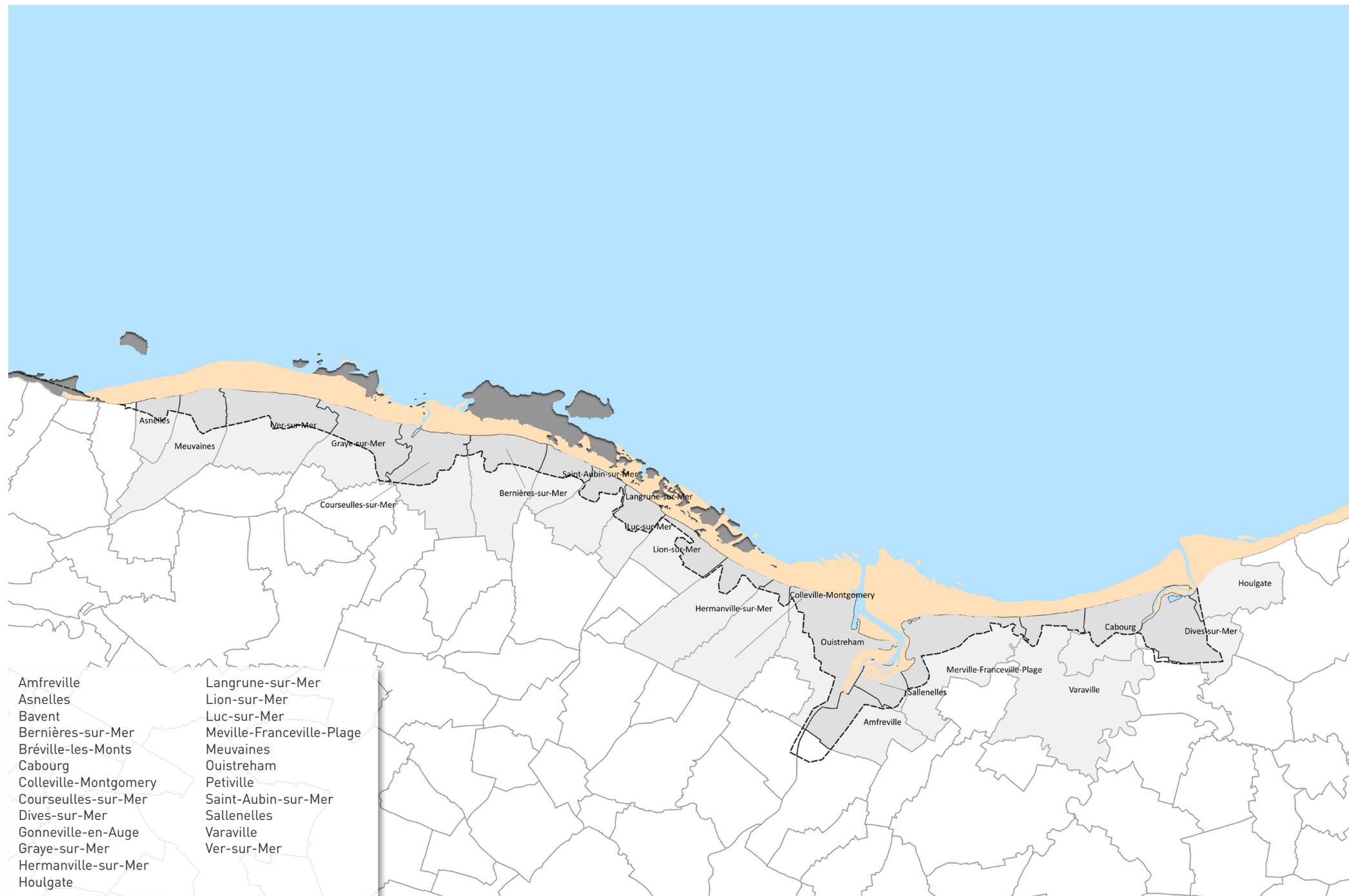
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



## QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

# LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



# LE LITTORAL BALNÉAIRE, SES BOURGADES, SES PLAGES ET SES MARAIS, DU BESSIN À LA DIVES



Cabourg.

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE  
**CALVADOS** - Unité paysagère 3

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex  
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1  
Tél. 02 50 01 83 00

